



ORLEANS METROPOLE

*Siège : Espace Saint Marc
5 place du 6 juin 1944 à ORLEANS*

CONSEIL METROPOLITAIN

PROCÈS-VERBAL

de la

Séance du 6 avril 2023

Réunion du Conseil métropolitain

le jeudi 6 avril 2023 à 18h

Salle du Conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance : Mme Capucine Fedrigo

N° de l'ordre du jour	Objet	Pages
<u>VIE INSTITUTIONNELLE</u>		
1)	Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 16 mars 2023.....	261
2)	Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 30 mars 2023.....	264
3)	Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.....	268
4)	Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation de représentants.....	271
5)	Conseil de développement métropolitain - Adhésion 2023 à l'association coordination nationale des conseils de développement (C.N.C.D.) - Approbation.....	275
<u>TRANSITION ECOLOGIQUE</u>		
6)	Stratégie biodiversité métropolitaine - Communication	
<i>Retiré de l'ordre du jour</i>		
7)	Prévention des risques - Compétence GEMAPI - Préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans - Approbation d'une convention d'appui 2023 à passer avec l'établissement PUBLIC LOIRE.....	279
8)	Environnement et prévention des risques - Comblement de carrières souterraines (quartier du faubourg Saint-Vincent à Orléans) - Exécution des travaux pour le compte des propriétaires riverains du domaine public - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Approbation d'un avenant n° 1.....	284
9)	Transition écologique - Expertise et Ingénierie territoriale - Adhésion à l'association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (A.D.O.P.T.A.) - Approbation...	288

10)	Réseaux d'énergie - Concession du chauffage urbain du quartier d'Orléans la Source - Convention de délégation de service public passée avec la société SOCOS - Extension du réseau - Approbation d'un avenant n° 19.....	292
-----	--	-----

RESSOURCES

11)	Relations humaines - Convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la commune d'Orléans - Approbation.....	296
12)	Relations humaines - Adhésion à l'association COM'45.....	299

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

13)	Aménagement du territoire - Projets urbains - Projet de requalification des boulevards historiques de la commune d'Orléans - Bilan de la concertation préalable.....	302
14)	Aménagement du territoire - Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés - Quartier des Carmes à Orléans - Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (O.P.A.H.-R.U.) - Opération de restauration immobilière (O.R.I.) - Prorogation de la D.U.P. 1 d'O.R.I - Information...	319
15)	Habitat-logement - Programme local de l'habitat n° 4 (2023-2028) - Approbation.....	322
16)	Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'État pour les années 2022-2027- Bilan de l'exercice 2022.....	328
17)	Habitat-logement - Programme local de l'habitat 2023-2028 - Programmation prévisionnelle locative sociale des logements pour l'année 2023 - Règlement des aides au logement social 2017-2022 - Prolongation.....	334
18)	Habitat-logement - Amélioration de l'habitat privé - Rénovation énergétique - Règlement d'attribution des aides "Ma Metro Renov" en secteur diffus 2023-2025 - Approbation.....	339
19)	Aménagement et développement économique - Commune d'Ingré - Z.A.C. des Guettes - Traité de concession passé avec la S.A.S. DES GUETTES - Approbation d'un avenant n° 5.....	346

ATTRACTIVITE

20)	Recherche, transferts de technologies et innovation - Organisation de la 5e édition de Cosm'Innov - Approbation d'une convention à passer avec l'association COSMETIC VALLEY. - Attribution d'une subvention de fonctionnement.....	350
-----	---	-----

21)	Développement économique - Soutien à la création d'entreprises - Approbation de conventions à passer avec la boutique de gestion d'Orléans et du Loiret (B.G.E. LOIRET) et l'association INITIATIVE LOIRET - Attribution de subventions.....	354
22)	Emploi - Adhésion à l'association cellule économique régionale de la construction Centre-Val de Loire (C.E.R.C.) au titre de l'année 2023.....	358
23)	Emploi - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT - Attribution d'une subvention.....	361
24)	Développement numérique et ville intelligente - Adhésion à l'association LES INTERCONNECTES.....	365

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

25)	Habitat-logement - Fonds unifié logement (F.U.L.) / Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) - Appel à contribution financière - Conventions à passer avec la C.A.F., la M.S.A., VEOLIA, SUEZ, L'ORLEANAISE DES EAUX, EAU D'OLIVET et ENGIE - Approbation.....	368
-----	--	-----

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

26)	Parc floral de la Source, Orléans-Loiret - Convention de partenariat à passer avec le B.R.G.M. et l'université d'Orléans - Approbation.....	376
27)	Espace public - Commune d'Orléans - Végétalisation du pont Thinat - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Orléans.....	380
28)	Espace public - Commune d'Orléans - Travaux d'enfouissement de la rue Sanitas - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.....	384
29)	Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue de Vaucouleurs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans...	387
30)	Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue Saint Marceau - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans...	390
31)	Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue du Château Gaillard - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.....	393
32)	Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue des Hauts Champs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.....	396

Le Président d'Orléans Métropole certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichée au siège d'Orléans Métropole le 13 avril 2023 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 5211-1 et L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Bureau.

La secrétaire de séance,

Mme Fanny PICARD

M. le Président – *Mes chers collègues, nous avons eu la triste nouvelle il y a quelques jours du décès de notre collègue et ami Jackie Zinsius. Vous êtes nombreux ici à l'avoir bien connu et à avoir siégé avec lui. Il avait été élu conseiller municipal de Saint-Jean-le-Blanc en 1995 et il a été maire de Saint-Jean-le-Blanc de 2006 à 2014. Il a également été vice-président de notre Métropole, communauté d'agglomération à l'époque. Je crois que chacun a en mémoire à la fois la qualité de ses interventions, de son implication, notamment sur les questions d'assainissement où il s'était beaucoup impliqué, sa gentillesse et ses qualités humaines particulièrement développées.*

En hommage, je vous propose d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

M. le Président effectue la lecture des déports.

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-001 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 16 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ,

Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine

KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas

RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-

Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,

Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,
Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à
Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe
CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,
Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne
pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Sandrine
MENIVARD donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine
HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir
à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Thibaut CLOSSET, Michel MARTIN,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	82
Quorum.....	45

Séances
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 16 mars 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 16 mars 2023

Annexe(s) : 1

- PV de la séance du 16.03.2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-002 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 30 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ,

Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine

KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas

RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,
Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à
Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe
CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,
Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne
pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Sandrine
MENIVARD donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine
HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir
à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Thibaut CLOSSET, Michel MARTIN,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	82
Quorum.....	45

Séances
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 2 Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau métropolitain du 30 mars 2023.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil de déléguer au bureau une partie de sa fonction délibérative et en application de la délibération n° 2022-02-24-COM-04 du conseil métropolitain du 24 février 2022, exposant les délégations accordées par le conseil métropolitain au bureau pour le règlement de certaines affaires, il est rendu compte au conseil des délibérations suivantes :

Liste des délibérations et votes du bureau métropolitain du 30 mars 2023 :

- | | | |
|---------------------|------|---|
| M. GROUARD | n°1 | Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau métropolitain du 26 janvier 2023. |
| | | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| Mme SLIMANI | n° 2 | Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion - Attribution de subventions. |
| | | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| Mme SLIMANI | n° 3 | Emploi - Attribution de subvention à la Boutique de Gestion du Loiret dans le cadre de l'action « Cuisine Ecole Orléans » au titre de l'année 2022 - Demande de reversement de la subvention pour action non réalisée. |
| | | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. MONTILLOT | n° 4 | Recherche, transferts de technologies et innovation - Pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » - Approbation d'une convention à passer avec l'association S2E2 - Smart Electricity Cluster au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention de fonctionnement. |
| | | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. MONTILLOT | n° 5 | Enseignement supérieur et recherche - Université d'Orléans - Maison pour la Science - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023. |
| | | ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. VALLIES | n° 6 | Action foncière - Développement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Parc d'activités de la Saussaye - Rue des Douglas - Modification de la charge augmentative du prix de vente de cession de terrain à la société BATILOGISTIC - Délibération rectificative. |
| | | ADOPTE A L'UNANIMITE |

M. GROUARD

n° 7 Habitat-logement - Commune d'Orléans - 23 rue Croix de Bois - Construction de 29 logements locatifs sociaux P.L.A.I. dédiés aux étudiants - Attribution d'une subvention complémentaire - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la S.E.M. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

M. CHOUIN

n° 8 Habitat-logement - Associations œuvrant dans le domaine du logement - Approbation d'une convention pluriannuelle de soutien à passer avec l'association A.H.U. pour les années 2023-2025 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MARTIN

n° 9 Finances - S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 6 logements collectifs locatifs sociaux situés rue Pierre Heuslin à Saint-Jean-le-Blanc - Garantie d'un emprunt de 673 149 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MARTIN

n° 10 Finances - 3F CENTRE VAL DE LOIRE - Réhabilitation de 60 logements collectifs locatifs sociaux situés 1, 3, 5 rue Henri Matisse à Fleury-les-Aubrais - Garantie d'un emprunt de 891 937 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

M. MARTIN

n° 11 Finances - LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Acquisition en V.E.F.A. (vente en état futur d'achèvement) de 16 logements collectifs et 5 logements individuels locatifs sociaux situés Les Vignes Blanches, 93 avenue Nationale à Chécy - Garantie d'un emprunt de 2 274 748 € à hauteur de 50 % - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

LE CONSEIL PREND ACTE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-003 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ,

Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine

KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas

RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-

Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,

Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,
Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à
Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe
CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,
Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne
pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Sandrine
MENIVARD donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine
HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir
à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Thibaut CLOSSET, Michel MARTIN,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	82
Quorum.....	45

Séances
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 3 Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et afin d'accroître l'efficacité du processus décisionnel, le conseil a donné délégation à Monsieur le Président pour exercer en son nom un certain nombre d'attributions.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées dans ce cadre.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-05 du conseil métropolitain du 24 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président pour le règlement de certaines affaires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par Monsieur le Président d'Orléans Métropole dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux ci-annexés.

Annexe(s) : 1

- Compte-rendu des décisions

LE CONSEIL PREND ACTE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-004 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation de représentants.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Thibaut CLOSSET, Michel MARTIN,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Christian FROMENTIN, Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	3
Nombre d'élus en exercice	86
Nombre de votants	79
Quorum.....	44

Séances
Conférence des maires du 30 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 4 Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation de représentants.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et afin d'accroître l'efficacité du processus décisionnel, le conseil a donné délégation à Monsieur le Président pour exercer en son nom un certain nombre d'attributions.

La commission de suivi de site de l'usine de traitement des ordures ménagères exploitée par TRISALID a été renouvelée par arrêté préfectoral du 13 août 2018.

M. Christian FROMENTIN a été désigné pour représenter la collectivité par délibération n° 2020-09-24-COM-16 du conseil métropolitain en date du 24 septembre 2020.

Le mandat des membres de cette commission arrive à échéance le 12 août 2023.

Il convient donc que le conseil métropolitain procède au renouvellement de la désignation de son représentant au sein de cette commission, conformément aux statuts ou textes régissant le fonctionnement de celle-ci.

Par ailleurs, par suite du renouvellement du conseil municipal de la commune de Saint-Jean-le-Blanc le 5 février 2023 et de l'élection de M. Thierry CHARPENTIER, en tant que 9^e vice-président, lors du conseil métropolitain du 16 mars 2023, il est proposé de procéder à de nouvelles désignations au sein de certains organismes.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants,

- abroger partiellement la délibération n° 2020-09-24-COM-16 du 24 septembre 2020 en tant qu'elle désignait Mme Françoise GRIVOTET au sein du conseil d'administration de la société publique locale Orléans Val de Loire Tourisme et remplacer Mme Françoise GRIVOTET par M. Thierry CHARPENTIER,

- abroger partiellement la délibération n° 2020-10-22-COM-04 du 22 octobre 2020 en tant qu'elle désignait Mme Françoise GRIVOTET au sein du conseil d'administration du collège Jacques Prévert sur le territoire de la commune de Saint-Jean-le-Blanc et remplacer Mme Françoise GRIVOTET par M. Thierry CHARPENTIER,

- abroger partiellement la délibération n° 2020-10-22-COM-04 du 22 octobre 2020 en tant qu'elle désignait Mme Françoise GRIVOTET au sein de la commission départementale de la nature des paysages et des sites et formations spécialisées nature, sites et paysages, et publicité et remplacer Mme Françoise GRIVOTET par M. Thierry CHARPENTIER,

- abroger partiellement la délibération n° 2020-10-22-COM-04 du 22 octobre 2020 en tant qu'elle désignait Mme Françoise GRIVOTET au sein de l'assemblée générale de TOPOS (agence

d'urbanisme des territoires de l'orléanais) et remplacer Mme Françoise GRIVOTET par Mme Evelyne BERTHON,

- procéder à la désignation du représentant d'Orléans Métropole au sein de l'organisme cité ci-dessous :

Nom du représentant	Organisme
M. Christian FROMENTIN	Commission de suivi de site de l'usine de traitement des ordures ménagères exploitée par TRISALID

Annexe(s) : 1

- Tableau désignation pour les organismes extérieurs

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE EVELYNE BERTHON, THIERRY CHARPENTIER, CHRISTIAN FROMENTIN

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-005 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Conseil de développement métropolitain - Adhésion 2023 à l'association coordination nationale des conseils de développement (C.N.C.D.) - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,
Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à
Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe
CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,
Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne
pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Sandrine
MENIVARD donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine
HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir
à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Thibaut CLOSSET, Michel MARTIN,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	82
Quorum.....	45

- imputer les dépenses sur le budget principal de l'exercice en cours, fonction 020, nature 6281, chapitre 011 gestionnaire DSM.

Annexe(s) : 1

- Statuts

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-007 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Prévention des risques - Compétence GEMAPI - Préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans - Approbation d'une convention d'appui 2023 à passer avec l'établissement PUBLIC LOIRE.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,
Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à
Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe
CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,
Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne
pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel
MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Virginie
MARCHAND, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne
pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission transition écologique du 27 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. TRIQUET

N° 7 Prévention des risques - Compétence GEMAPI - Préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans - Approbation d'une convention d'appui 2023 à passer avec l'établissement PUBLIC LOIRE.

Depuis le premier janvier 2018, la compétence relative à la gestion des ouvrages de protection contre les inondations (GEMAPI) est exercée par Orléans Métropole.

Le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 (dit « décret digues ») est venu préciser la portée de cette gestion. Ainsi, le détenteur de la compétence doit s'acquitter de trois catégories d'obligations : des obligations de surveillance, d'entretien et d'études.

En application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (M.A.P.T.A.M.), et dans les conditions prévues par la convention conclue entre l'Etat et Orléans Métropole en date du 21 février 2018, la gestion des digues situées sur le territoire de la métropole est assurée transitoirement, sur un plan opérationnel, par la préfète du Loiret / la direction départementale des territoires du Loiret (D.D.T. 45), jusqu'au 27 janvier 2024. Après cette date, la gestion effective de ces ouvrages relèvera exclusivement d'Orléans Métropole, sous sa responsabilité.

Afin d'anticiper cette échéance, une étude approfondie des scénarios possibles de gestion a été menée en 2021, en collaboration étroite avec l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre du Loiret ainsi que la communauté de communes du Grand Chambord disposant d'un système d'endiguement en commun, tous autorités gemapiennes. Les résultats de cette étude démontrent un intérêt commun, à la fois dans :

- l'efficacité de la gestion technique des systèmes d'endiguement pour la sécurité des personnes et des biens,
- une perspective de maîtrise des coûts, permettant de retenir un scénario à privilégier pour la gestion post-2024 des systèmes d'endiguement de la Loire : la délégation de compétence à l'établissement public Loire (E.P. Loire).

Afin d'entamer cette coopération, une première convention (du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022) a permis de débiter la préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement post-2024.

Dans l'intérêt de poursuivre cette coopération sur 2023, il est proposé de conclure avec l'E.P. Loire une nouvelle convention, afin d'anticiper la reprise en gestion des digues et permettre une montée en puissance de la plateforme d'Orléans de l'E.P. Loire (montage des marchés publics, recrutement, etc.).

La convention fixera les modalités techniques et financières de l'appui technique apporté en 2023 par l'E.P. Loire aux sept E.P.C.I. signataires—Berry-Loire-Puisaye, le Giennois, Val de Sully, les Loges, Orléans Métropole, Terres du Val de Loire, Grand Chambord, dans la perspective d'une délégation à partir de 2024 de la gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans.

Les sept E.P.C.I. signataires verseront à l'E.P. Loire le montant correspondant à 50 % de l'ensemble des coûts de mobilisation des moyens humains et matériels pour la réalisation des missions identifiées dans la présente convention. Les 50 % restants feront l'objet de demandes de subventions auprès du fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.) et du fonds de prévention des risques naturels majeurs (F.P.R.N.M.).

La clé de répartition des charges entre les E.P.C.I. est établie sur la base de 2 critères : l'effectif global de la population et le linéaire de digues pour chaque E.P.C.I. Ces 2 critères sont pris en compte à la même hauteur, soit 50 % population et 50 % linéaire.

Ainsi, au regard de la répartition suivante entre les sept E.P.C.I., la participation d'Orléans Métropole s'élèvera à 53 167,50 € au titre de l'année 2023 :

EPCI	Pourcentage / Part	Participation 2023
CC Berry Loire Puisaye	6,6%	8 415,00€
CC Giennaises	5.1%	6 502,50€
CC Val de Sully	17.9%	22 822,50€
CC des Loges	14,9%	18 997,50€
Orléans Métropole	41,7%	53 167,50€
CC Terres du Val de Loire	11,9%	15 172,50€
CC du Grand Chambord	1,9%	2 422,50€
7 EPCI		127 500€

La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée (loi MAPTAM),

Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques,

Vu la convention signée le 21 février 2018 avec l'Etat relative à la gestion des digues domaniales de protection contre les inondations de la Loire sur le territoire d'Orléans Métropole,

Vu l'avis de la commission transition écologique,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention d'appui à passer avec Berry-Loire-Puisaye, le Giennois, Val de Sully, les Loges, Terres du Val de Loire, Grand Chambord et l'établissement PUBLIC LOIRE, pour la préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal Métropole, en section de fonctionnement, chapitre 011, nature comptable 611, opération VD2P012.

Annexe(s) : 1

- Convention E.P. Loire 2023 - Préfiguration Orléans

M. TRIQUET – *Il faut avoir en tête une date importante : 28 janvier 2024. C'est une date très proche. À cette date, les collectivités seront en pleine responsabilité sur le plan de la gestion des digues de Loire et de la prévention des inondations. Elles auront pour obligation d'assurer la surveillance, l'entretien, les études et la sécurité des personnes. C'est un enjeu extrêmement important.*

Mme DUBOIS – *J'ai une question concernant la taxe GEMAPI. Qu'est-ce qui préfigure GEMAPI à l'avenir ? Avons-nous une idée des dépenses que nous allons devoir engager dans les prochaines années et avec quel financement ? Devons-nous instaurer une taxe GEMAPI pour les habitants de la métropole ?*

M. TRIQUET – *Quelques éléments de réponse, même si tout n'est pas fixé. J'ai évoqué le coût de fonctionnement de l'Établissement public Loire pour l'année 2023, qui n'est pas extrêmement important ; il est de 30 000 € environ. Lorsque la montée en charge sera totale, on estime que le coût de fonctionnement sera de l'ordre de 1,13 M€, qui sera à répartir entre les 7 EPCI concernés. Je rappelle que nous sommes toujours en négociation pour savoir comment se fera cette répartition.*

On peut estimer que la charge – je parle uniquement du fonctionnement – qui reviendra à Orléans Métropole en termes de fonctionnement de la plateforme pourrait se situer, mais je suis très prudent, entre 500 000 et 700 000 €. Cela dépendra des critères qui seront retenus. Cela viendra alourdir les dépenses de fonctionnement de la Métropole et cela pose la question de l'instauration de la taxe GEMAPI, à laquelle il faudra que nous apportions une réponse assez rapidement.

M. le Président – *Merci pour ces précisions.*

C'est un sujet extrêmement important et nous aurons l'occasion d'y revenir dans le courant de l'année, lorsque les négociations qui sont conduites par Francis TRIQUET, que je remercie parce que c'est un travail très conséquent, auront abouti et quand nous aurons des éléments à ce moment-là plus précis à présenter. Cela engagera à la fois des dépenses de fonctionnement, ce que vient de présenter Francis TRIQUET, et d'éventuelles dépenses d'investissement. Pour cela, on aura « l'état de l'art » aux alentours de cet été, donc on saura quels investissements il conviendrait ou conviendra d'effectuer dans les prochaines années.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-008 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Environnement et prévention des risques - Comblement de carrières souterraines (quartier du faubourg Saint-Vincent à Orléans) - Exécution des travaux pour le compte des propriétaires riverains du domaine public - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Approbation d'un avenant n° 1.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Corine

PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,
Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à
Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe
CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,
Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne
pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel
MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Virginie
MARCHAND, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne
pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

RAPPORTEUR : M. TRIQUET

N° 8 Environnement et prévention des risques - Comblement de carrières souterraines (quartier du faubourg Saint-Vincent à Orléans) - Exécution des travaux pour le compte des propriétaires riverains du domaine public - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Approbation d'un avenant n° 1.

Par délibération n° 2020-10-22-COM-03 du 22 octobre 2020, le conseil métropolitain a approuvé la fixation de la composition, des compétences, des règles de fonctionnement ainsi que la désignation des membres des commissions thématiques d'Orléans Métropole.

En 2019, une importante carrière souterraine abandonnée a été découverte à la suite d'un fontis apparu dans le jardin d'une propriété du quartier du faubourg Saint-Vincent à Orléans. La commune d'Orléans a commandé des études géophysiques et géotechniques pour connaître les risques. Plusieurs parcelles (sur le domaine public de la commune d'Orléans et d'Orléans Métropole et sur le domaine privé) ont été identifiées comme zones à risques, nécessitant des travaux de confortement avec une action conjointe entre les deux collectivités et les propriétaires privés.

Le conseil métropolitain a approuvé en ce sens, lors de sa séance du 15 décembre 2022, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de comblement d'une partie de la carrière découverte rue du faubourg Saint-Vincent, à passer avec les propriétaires riverains du domaine public métropolitain.

Après échanges avec les services de l'Etat, un taux de subventionnement unique de 80 % du coût des travaux plafonné à 36 000 € H.T. au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (F.P.R.N.M.) (et sans dépasser 50 % de la valeur vénale des biens), pour les parcelles privées, est validé et vient s'appliquer en remplacement d'anciens taux.

Il convient donc d'approuver un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique, visant à modifier principalement l'article 3 - participation financière du mandataire.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code civil,

Vu la délibération n° 2022-15-12-COM-DEL-42 du conseil métropolitain du 15 décembre 2022 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec les propriétaires,

Vu la convention de délégation maîtrise d'ouvrage unique passée avec les propriétaires de parcelles privées,

Vu l'avis de la commission transition écologique,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de comblement d'une partie de la carrière découverte rue du Faubourg Saint-Vincent à Orléans à passer avec les propriétaires riverains du domaine public métropolitain,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Annexe(s) : 2

- Avenant convention mandat travaux comblement carrière
- Liste des copropriétaires sans adresse
- Liste des propriétaires avec adresse

M. TRIQUET – *Il s'agit des carrières souterraines qui ont été découvertes il n'y a pas si longtemps après l'apparition d'un fontis dans une propriété privée. C'est le secteur qui se situe entre la rue Eugène Vignat et le Faubourg Saint-Jean, derrière le Palais des sports, au-dessus du parc Pasteur, plus particulièrement dans la rue Albert Laville, parallèle à la fois à la rue Eugène Vignat et au Faubourg Saint-Vincent.*

Nous avons déjà délibéré sur cette situation. Il est nécessaire d'engager des dépenses de comblement de ces carrières pour des raisons de sécurité importantes. Il y a également des responsabilités importantes car les propriétaires privés sont en charge des travaux de leur propriété, la Ville d'Orléans est en charge des travaux des cavités qui peuvent se trouver sous les édifices, le Palais des sports par exemple. La métropole est en responsabilité pour les cavités qui se trouvent sous les voiries, notamment sous la rue Albert Laville.

Il avait été décidé qu'Orléans Métropole coordonnerait, avec l'accord des propriétaires, les travaux et prendrait en charge un certain nombre de choses, notamment la mise en place du chantier pour éviter qu'il y ait plusieurs chantiers à organiser.

Une première délibération avait été prise et apportait aux propriétaires concernés, parce que cela peut représenter des sommes relativement importantes pour certains, des taux de prise en charge qui nous avaient été donnés par les services de l'État, entre 30 et 50 %. Après étude et réflexion, ces taux proposés par l'État ne sont plus d'actualité et les taux de subventionnement qui sont plus intéressants montent à hauteur de 80 % du coût des travaux, avec un plafonnement à 36 000 € hors taxes, au titre de la prévention des risques naturels et des risques majeurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-009 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Transition écologique - Expertise et Ingénierie territoriale - Adhésion à l'association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (A.D.O.P.T.A.) - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Corine

PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances
Commission transition écologique du 27 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. FROMENTIN

N° 9 Transition écologique - Expertise et Ingénierie territoriale - Adhésion à l'association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (A.D.O.P.T.A.) - Approbation.

Les droits et obligations ainsi que les conditions de travail des personnels enseignants du centre de formation d'apprentis (C.F.A.) d'Orléans Métropole sont régis par deux règlements d'emploi datant de 2007 (1 pour les professeurs à temps complet et 1 pour les temps incomplets). Ces règlements fixent les conditions d'emploi des personnels enseignants contractuels à temps complet et incomplet.

L'association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (A.D.O.P.T.A.) est une association loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Grâce à un retour d'expérience de plus de 20 ans, A.D.O.P.T.A. appuie ses membres, collectivités, bureaux d'études comme entreprises, sur le plan technique et pour préparer le changement organisationnel souvent nécessaire à une nouvelle approche dans la gestion du pluvial.

Les quatre grandes missions d'A.D.O.P.T.A. sont :

- l'animation et la formation,
- l'aide au changement,
- la sensibilisation et la communication,
- la recherche et le développement opérationnel.

A.D.O.P.T.A. a notamment assuré la formation de l'animatrice eaux pluviales recrutée par le pôle DREAM dans le cadre d'un partenariat avec Orléans Métropole ainsi que le cycle de formation relatif à la gestion intégrée des eaux pluviales urbaines organisé en 2022 pour les agents de la Métropole. Ce cycle a permis la formation technique de près de 40 agents et la sensibilisation de 20 agents supplémentaires. Un programme de formation intégrée à l'Ecole des Transitions est également en cours de préparation pour 2023.

L'adhésion d'Orléans Métropole à A.D.O.P.T.A. permettra notamment :

- d'intégrer un nouveau réseau de collectivités et de professionnels avec lesquels échanger autour de la gestion des eaux pluviales,
- de participer aux différentes activités de l'association (groupes de travail, conférences, visites de sites, etc.),
- d'être informés de l'actualité autour de la gestion durable des eaux pluviales (newsletter),
- de disposer de l'ensemble des documents produits par ADOPTA,
- de bénéficier d'une réduction sur le tarif des formations dès 2023.

Le montant de la cotisation annuelle pour les collectivités de 100 000 à 250 000 habitants est de 400 € pour l'année 2023 et 400 € pour l'année 2024.

Compte tenu de l'intérêt des actions menées par A.D.O.P.T.A., il est proposé d'y adhérer au titre de l'année 2023 et suivante.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (A.D.O.P.T.A.) suivant l'assemblée générale du 10 décembre 2019,

Vu la délibération de l'assemblée générale du 7 décembre 2021 fixant le barème des cotisations pour les années 2022, 2023 et 2024,

Vu l'avis de la commission transition écologique,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (A.D.O.P.T.A.), moyennant une cotisation annuelle au titre de l'année 2023 à hauteur de 400 €,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document relatif à cette affaire,
- inscrire la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2023, section fonctionnement, chapitre 011, nature comptable 6281.

Annexe(s) : 3

- Bulletin d'adhésion 2023
- Extrait délibération-montant cotisation 2022-2023-2024
- Statuts de l'association en date du 10 décembre 2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-010 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Réseaux d'énergie - Concession du chauffage urbain du quartier d'Orléans la Source - Convention de délégation de service public passée avec la société SOCOS - Extension du réseau - Approbation d'un avenant n° 19.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Corine

PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,
Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à
Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe
CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,
Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne
pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel
MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Virginie
MARCHAND, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne
pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances
Commission transition écologique du 27 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. SCHLESINGER

N° 10 Réseaux d'énergie - Concession du chauffage urbain du quartier d'Orléans la Source - Convention de délégation de service public passée avec la société SOCOS - Extension du réseau - Approbation d'un avenant n° 19.

Par délibération du conseil municipal en date du 22 juin 1964, la commune d'Orléans a décidé de concéder son service de distribution publique d'énergie calorifique du domaine de la Source au concessionnaire SOCOS, filiale de la société DALKIA. Le traité de concession correspondant a fait successivement l'objet de dix-huit avenants.

La compétence de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur et de froid urbains a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à la communauté urbaine "Orléans Métropole", puis au 1^{er} juillet 2017 à Orléans Métropole, en application des articles L. 5215-20-I et L. 5217-2-I du code général des collectivités territoriales.

Le réseau de chaleur se déploie aujourd'hui sur un linéaire de 25 km et fournit en énergie thermique 12 500 équivalents logements, pour les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire. Le réseau est labellisé « eco-réseau de chaleur » depuis l'année 2018 en reconnaissance de ses qualités environnementales, économiques et sociales.

Dans le cadre de l'avenant n° 18 au contrat SOCOS, Orléans Métropole a souhaité engager le verdissement des énergies utilisées par le réseau de chaleur en permettant la récupération d'énergie sur la station d'épuration de la Source.

Depuis la conclusion de cet avenant, Orléans Métropole a souhaité poursuivre l'évolution énergétique du service public de chauffage urbain avec 2 objectifs : réduire sa dépendance aux énergies fossiles et étendre le périmètre du service public pour permettre à de nouveaux usagers d'en bénéficier sans attendre la fin de la présente concession qui interviendra le 30 septembre 2024.

Dans ce contexte, Orléans Métropole et le délégataire ont étudié les conditions d'extension du réseau de chaleur sur la commune d'Olivet et plus particulièrement sur le Clos de Lorette, ensemble de 13 immeubles de logements collectifs, pour une livraison de chaleur prévisionnelle de 3 500 MWh par an. Ce nouveau débouché de chaleur dit « basse température » permet d'envisager une meilleure valorisation d'énergie à partir de la station d'épuration d'Orléans-La Source. Ce projet d'extension du réseau est accompagné par le renforcement des installations de valorisation de chaleur prévues initialement sur la station d'épuration dans le cadre de l'avenant n° 18.

En outre, cette extension permettra de viabiliser différentes zones d'intérêt urbanistique. Les projets qui pourront être portés sur ces zones pourront ainsi bénéficier d'une solution énergétique vertueuse, dans le contexte de la réglementation environnementale RE 2020.

Ces deux opérations conjointes bénéficient du soutien financier de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.), via la mobilisation du fonds chaleur, et le raccordement du Clos de Lorette est accompagné par le renforcement du dispositif des certificats d'économie d'énergie (C.E.E.) à destination d'usagers se raccordant à un réseau de chaleur vertueux.

Par ailleurs, ce projet de développement du réseau s'inscrit dans un contexte de baisse tendancielle des quantités de chaleur distribuée par le réseau de chaleur SOCOS, avec en particulier une baisse évaluée à 7 500 MWh par an sur les sites des chèques postaux et l'immeuble T17. En complément, les nombreuses opérations d'isolation thermique conduites sur la dalle de la Source, engagées dans le cadre du programme de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (A.N.R.U.) ou à l'initiative de copropriétaires privés, sont accompagnées par des baisses d'abonnement, renforçant l'intérêt économique pour les usagers des opérations concernées.

Ces éléments n'entraînant pas de modification substantielle du traité de concession, dont le terme demeure fixé au 30 septembre 2024, s'inscrivent dans le cadre des dispositions des articles L. 3135-1 et R. 3135-7 du code de la commande publique. Les modifications apportées par l'avenant n'introduisent pas des conditions de nature à modifier la mise en concurrence, ne modifient pas

l'équilibre économique de la concession en faveur du délégataire et n'étendent pas considérablement le champ d'application du contrat.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'énergie et notamment l'article L.111-53,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 3135-1 et R. 3135-7,

Vu le traité de concession signé le 22 juin 1964 et arrivant à échéance le 30 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission de délégation de services publics du 2 mars 2023,

Vu l'avis de la commission transition écologique,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 19 au traité de concession portant sur l'exploitation du service public de production, transport et distribution de chaleur sur le quartier d'Orléans la Source, ayant pour objet le renforcement du dimensionnement de l'installation de récupération d'énergie sur la station de traitement des eaux usées en accompagnement du raccordement des logements collectifs du Clos de Lorette sur la commune d'Olivet,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et accomplir les formalités nécessaires.

Annexe(s) : 2

- Annexe à l'avenant n° 19

- Avenant n°19 traité de concession chauffage urbain la Source

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-011 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Relations humaines - Convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la commune d'Orléans - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Corine

PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU, Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Virginie MARCHAND, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances
Commission ressources du 28 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 11 Relations humaines - Convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive confié à la commune d'Orléans - Approbation.

Orléans Métropole soutient, dans le cadre de son projet métropolitain et de ses compétences, les actions développées par des associations œuvrant dans le domaine du logement.

Dans un objectif de bonne organisation et de rationalisation des services au sein d'Orléans Métropole et des communes de la métropole, un service commun de médecine préventive a été créé, par délibération du 17 décembre 2015, la gestion a été confiée à la commune d'Orléans.

Les communes de Fleury-les-Aubrais, Mardié, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Marigny-les-Usages, Olivet, Saran, Semoy, Saint-Denis-en-Val, l'E.S.A.D. et Orléans Métropole adhèrent ainsi au sein du service commun de médecine préventive.

Il est nécessaire de renouveler la convention portant organisation du service commun de médecine préventive pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction au maximum 4 fois.

Le coût unitaire de fonctionnement (soit une visite médicale) est fixé à 78 euros pour l'année 2023 et fera l'objet d'une réévaluation de 2 % chaque année.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-2,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 17 décembre 2015 portant création d'un service commun de médecine préventive confié à la commune d'Orléans,

Vu l'avis du comité technique du 29 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission ressources,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention portant organisation d'un service commun de médecine préventive à passer avec la commune d'Orléans, gestionnaire, et les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Marigny-les-Usages, Fleury-les-Aubrais, Mardié, Olivet, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran, Semoy et l'E.S.A.D.,
- déléguer Monsieur le président ou son représentant à signer cette convention,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget.

Annexe(s) : 1

- Convention SMP

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-012 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Relations humaines - Adhésion à l'association COM'45.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Corine

PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,
Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à
Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe
CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,
Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne
pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel
MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Sandrine MENIVARD donne pouvoir à Virginie
MARCHAND, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne
pouvoir à Ludovic BOURREAU, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Romain ROY,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte
LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Virginie BAULINET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances
Commission ressources du 28 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 12 Relations humaines - Adhésion à l'association COM'45.

Créée en 1993, l'association COM'45 est l'association des professionnels de la communication du Loiret. Elle compte une centaine d'adhérents professionnels de la communication issus de tous les secteurs d'activité (publics et privés).

Favoriser les échanges, partager les expériences, découvrir les tendances, tels sont quelques-uns des objectifs de cette association qui fédère l'ensemble des métiers de la communication (chargés de communication, publicitaires, photographes, imprimeurs, attachés de presse...).

Elle fait figure de référence locale en matière de communication et agit pour constituer et animer une communauté de professionnels en proposant de nombreuses activités et occasions de rencontres.

Orléans Métropole souhaite adhérer à cette association pour nourrir la stratégie et les actions portées par le service communication interne. L'adhésion permet de s'appuyer sur un réseau local fort et de bénéficier :

- d'un programme annuel de rencontres thématiques pour échanger, découvrir et expérimenter de nouveaux outils ou de nouvelles méthodes de travail,
- d'ateliers collaboratifs variés,
- de visites de services de communication et d'entreprises de la région,
- de l'ouverture sur d'autres réseaux, tel que le club de la presse de la région Centre,
- de l'expertise d'une équipe de permanents et d'administrateurs disponibles pour apporter conseils et contacts utiles.

Aussi, il est proposé d'adhérer à COM'45 pour l'année 2023. Le montant annuel de cette adhésion s'élève à 60 € T.T.C. Elle permet d'avoir accès à l'ensemble des rencontres proposées et s'effectue en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/com-45/adhesions/adhesion-com-45-2023>.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association COM'45 pour un montant de 60 € TTC, au titre de l'année 2023,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion,
- imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 011, nature 6281, service gestionnaire CIN.

Annexe(s) : 1
- Statuts COM45

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-013 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Aménagement du territoire - Projets urbains - Projet de requalification des boulevards historiques de la commune d'Orléans - Bilan de la concertation préalable.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Jean-Christophe CLOZIER,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 15 mars 2023
Conférence des maires du 30 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. VALLIES

N° 13 Aménagement du territoire - Projets urbains - Projet de requalification des boulevards historiques de la commune d'Orléans - Bilan de la concertation préalable.

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le conseil métropolitain a approuvé les modalités de la concertation, en application de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, en vue de requalifier les boulevards historiques d'Orléans situés sur la commune d'Orléans. Cette délibération précisait que la concertation était organisée pour informer le public sur le projet et recueillir les besoins des usagers et des habitants afin d'alimenter les urbanistes et les paysagistes amenés à proposer un projet en 2023.

Les modalités de la concertation ont été mises en œuvre conformément à la délibération.

La concertation s'est tenue du 7 novembre au 22 décembre 2022. Le public a pu s'informer sur le projet via le dossier de concertation et sa synthèse mis à disposition en version papier dans les 22 communes de la métropole et en version numérique sur le site internet d'Orléans Métropole. Une page dédiée au projet a été mise en ligne sur le site de la Métropole et plus de 4 500 connexions y ont été relevées.

Les habitants de la Métropole ont pu être informés par voie de presse et via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram). Les Orléanais ont pu prendre connaissance du déroulement de la concertation dans le cadre de la publication de « l'Orléans mag » et lors des forums de quartier organisés à l'automne 2022.

Les participants se sont exprimés à l'occasion de 8 rencontres publiques (permanences, forum d'ouverture, ateliers, webinaires) et *via* les outils de participation écrite mis à leur disposition (en ligne et en papier) :

- Le forum d'ouverture organisé le 16 novembre a réuni environ 80 personnes.
- Deux ateliers de concertation d'une quinzaine de participants chacun ont été organisés, le 25 novembre et le 3 décembre, précédés d'une visite d'une partie des mails. Ces ateliers, ont permis aux participants d'échanger sur l'état actuel des mails, et de proposer, en sous-groupe, des usages, principes d'aménagement et autres idées pour nourrir le projet.
- Deux réunions publiques en ligne sous format webinaires ont été organisées les 28 novembre et 13 décembre et ont permis d'échanger avec une vingtaine de personnes au total.
- Trois permanences ont été organisées en mairie d'Orléans le 17 novembre de 14h à 16h30, le 23 novembre de 11h30 à 14h et le 12 décembre de 14h à 16h30. Elles ont permis d'échanger avec 18 personnes.
- Au total, 304 contributions ont été recueillies, lors des rencontres publiques (194 contributions et 110 *via* les autres modalités de participation).
- Les habitants de la Métropole ont pu s'exprimer par écrit à travers un questionnaire mis en ligne sur la plateforme « Participons ! » d'Orléans Métropole. Au total, il a permis de recueillir 92 contributions au cours de la concertation.
- Des registres papiers ont été mis à disposition du public accompagnés du dossier de concertation dans les mairies de la métropole et les mairies de proximité de la ville d'Orléans. Ils ont recueilli 8 contributions.
- Lors des rencontres publiques, les questionnaires papiers mis à disposition ont recueilli 2 contributions.
- Pour finir, 7 courriers et 1 délibération ont été envoyés à Orléans Métropole au cours de la concertation.

Il ressort de cette concertation un sujet dominant : celui de la mobilité avec les enjeux de circulation automobile, de disponibilité du stationnement et du développement des mobilités actives et des transports en commun ; il constitue le thème principal de près d'une contribution sur deux (47 %).

Le développement des usages sur les mails, leur intégration au tissu urbain et l'évolution du cadre de vie sont le second thème le plus abordé, évoqué dans 75 contributions (24 %).

Les enjeux environnementaux et de biodiversité, liés à la thématique du retour de la nature en ville, ont fait l'objet de plus de 50 contributions (18 %). Dans la lignée des assises de la transition tenues à Orléans l'été dernier, de nombreux avis rejoignent les intentions de liaison verte et les plantations d'arbres envisagées dans le projet, permettant à la fois d'améliorer la qualité de vie et le paysage et de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Enfin, les enjeux relatifs à la mise en œuvre du projet (organisation des travaux, poursuite de la concertation, calendrier) et les contributions relatives à la dimension patrimoniale et historique des mails ont représenté respectivement 8 et 2 % des contributions exprimées.

De nombreuses contributions portent sur l'opportunité du projet et la majorité des participants estiment que les mails sont un espace urbain peu agréable à arpenter, dangereux à franchir à pied ou à vélo et très/trop, fortement marqués par les infrastructures routières.

La majorité des participants estiment ainsi que la transformation des mails est souhaitable. Les principaux arguments opposés par certains participants réservés sur le projet sont le coût du projet et le souhait de maintenir les capacités circulatoires des mails pour Orléans et la Métropole. Il a pu être rappelé à ce titre, lors des divers échanges, la vocation particulière de la concertation préalable.

Quelques participants estiment que la concertation arrive trop tôt et qu'en l'absence d'études complètes, il est impossible de se positionner sur le projet. Plusieurs participants s'interrogent sur les prochaines étapes du projet et les occasions pour le public de s'exprimer.

Enfin, certaines questions et inquiétudes émergent d'ores et déjà sur l'organisation des travaux prévus à compter de fin 2024 et en particulier sur la gestion de la circulation (voitures et transports en commun) et du stationnement pendant les travaux.

Conformément à la délibération du 29 septembre 2022, la concertation organisée en amont avait pour objectif d'informer le public sur le projet et de recueillir les besoins des usagers et des habitants afin d'alimenter les urbanistes et les paysagistes amenés à proposer un projet en 2023.

Orléans Métropole considère que l'opportunité du projet est globalement partagée, sur la base d'un diagnostic consensuel de l'état de l'existant et confirme les orientations du projet qui consistent à transformer et à pacifier les mails en maintenant une circulation voiture à 2X2 voies, en donnant une place plus importante aux mobilités douces et actives ainsi qu'aux bus.

Les études métropolitaines sur la hiérarchisation du réseau viaire et les plans de circulation communaux qui en découlent sont réalisées en tenant compte du projet des mails et des autres infrastructures.

La création ou l'optimisation des parkings relais, l'optimisation du réseau de transports collectifs et la maîtrise recherchée des flux transit participent à la volonté d'apaiser les mails tout en permettant aux usagers d'atteindre leur destination.

Ce projet, par la végétalisation en lieu et place des ouvrages démolis, s'inscrit dans les objectifs de réduction des îlots de chaleur, vise à développer une biodiversité aujourd'hui peu présente et affirme sa volonté de tendre vers le zéro carbone, tout en contribuant à l'embellissement du cœur de la Métropole.

Le stationnement supprimé en surface sera compensé par la création de deux parcs de stationnements souterrains dont celui situé au niveau du boulevard Jean Jaurès prévu dans la première phase du projet. Les conditions de stationnement facilitées et accessibles pour les résidents, les personnes âgées ou à mobilité réduite seront prise en compte.

Ce projet, qui mobilisera environ 62 millions d'euros H.T., sur une première phase opérationnelle s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la transition énergétique que poursuit la Métropole.

Le bilan détaillé de la concertation sera mis à la disposition du public sur le site internet d'Orléans Métropole pendant 1 mois minimum.

La concertation se poursuivra durant l'année 2023 au fur et à mesure de l'avancement des études de conception.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2022-09-29-COM-55 du conseil métropolitain du 29 septembre 2022 approuvant les modalités de la concertation préalable,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation préalable à la requalification des boulevards historiques d'Orléans tel que présenté dans le document annexé à la délibération,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Annexe(s) : 1

- Bilan de la concertation projet mails

M. VALLIES – *On a parlé, Monsieur le Président et mes chers collègues, de ce projet à plusieurs reprises. On avait validé les modalités de consultation qui avaient été présentées. Nous en sommes à la présentation du bilan de la concertation.*

Le bilan de la concertation fait apparaître 304 contributions. Ce projet a un certain nombre de caractéristiques : la suppression des ouvrages d'art et des ouvrages routiers lourds, la création d'un parc de stationnement souterrain, la création d'un tracé en site propre pour les transports en commun, le développement des mobilités actives piéton/vélo, la transformation de l'axe routier en boulevard urbain apaisé, un effort très important sur la végétalisation des mails.

Nous voyons à l'écran les différentes formules de concertation qui ont été offertes : un forum d'ouverture, différentes permanences, des visites et des ateliers de concertation, un site webinaire thématique et un site ouvert à toutes les contributions de la population.

Cette participation se traduit en chiffres. On se rend compte que la contribution, lors des rencontres publiques, a été la plus importante sur les 300, puisqu'elle représente environ les deux tiers. Cela veut dire une participation active, un débat, des échanges avec les concitoyens. Un certain nombre de réponses ont été amenées à des questions en ligne, en nombre important (92), et des contributions ont été données au format papier. On a reçu d'ailleurs un certain nombre de courriers, y compris deux ou trois courriers de municipalités qui ont fait part d'une contribution.

Concernant les rencontres publiques, le forum compte le plus de participation, les permanences un peu moins malgré le nombre. Les ateliers visites ont été extrêmement dynamiques sur le terrain. Pour le webinaire, des petits schémas vous présentent les répartitions sur les thématiques. Ces répartitions sont assez importantes car l'on se rend compte que la moitié porte sur les différentes thématiques de la mobilité, que ce soit parking, stationnement, risque, lien avec les faubourgs. C'est normal, les mails sont à un carrefour très important avec une circulation importante, donc les concitoyens se posent les mêmes questions que nous.

Concernant l'urbanisme, la qualité de l'urbanisme, il y a 75 participations, ce qui veut dire que les gens ont bien compris que c'était aussi un projet urbanistique et que des questions devaient se poser dans le cadre de ce projet.

L'environnement : 54 participations. Il y a des questions liées à la mise en œuvre, quelques inquiétudes et quelques attentes de nos concitoyens sur ce sujet.

En synthèse thématique des contributions, un certain nombre d'attendus :

La première chose que l'on peut dire est qu'il y a un constat totalement partagé en disant que les mails sont peu agréables et qu'il y a une vraie attente de la transformation, quelles que soient ces attentes. Les gens attendent qu'il se passe quelque chose sur ces mails. Il y a également un partage des attentes, notamment sur le côté végétalisation et verdissement de la ville. Des gens ont fait des propositions, que l'on verra peut-être plus tard.

Il est à noter également des prises de position contre le projet. Elles sont rares par rapport au constat qui était très largement partagé, mais il y en a quelques-unes.

Il y a quelques interrogations concernant les suites de la concertation et l'organisation des travaux, avec bien évidemment des inquiétudes formulées par nos concitoyens compte tenu de l'ampleur de ces travaux et de l'importance de cet axe.

Concernant les mobilités et la place de la voiture, certaines craintes quant à l'aggravation des conditions de circulation ont été indiquées, de même que pour le report de circulation sur les quartiers limitrophes, c'est-à-dire des « shunts » que les gens pourraient trouver. Certaines personnes ont évoqué leur souhait de réduire la place de la voiture sur les mails. On pourrait dire que c'est aussi une attente plus générale de nos concitoyens en ville.

Il y a des questionnements au sujet du stationnement, avec les craintes suivantes : ne va-t-on pas, à cette occasion, augmenter les tarifs ? Y aura-t-il toujours des disponibilités pour les quartiers résidentiels ?

Il y a également des craintes relatives à l'accessibilité du centre-ville pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, ainsi qu'au sujet de l'attractivité commerciale. Des gens ont également dit que les objectifs des mails concernant les modes actifs pourraient répondre à ces questionnements.

Un certain nombre de personnes souhaitent voir les voitures reportées en périphérie pour diminuer leur place sur les mails et le centre-ville, avec des parcs relais en périphérie. Ce sont des propositions qu'un certain nombre de concitoyens ont faites.

Il y a des attentes fortes en ce qui concerne les modes actifs et les transports en commun, avec le constat que les mails sont inadaptés aux mobilités actives, la nécessité de sécuriser les traversées piétonnes, une forte demande de pistes cyclables réellement confortables et sécurisées. Le pont Joffre est perçu comme un point noir de la circulation cyclable, mais également pour les véhicules et les piétons.

La réorganisation du pôle gare a été un sujet d'échange important concernant les transports publics. On peut trouver un consensus sur la question de la création d'un site propre pour les transports en commun. Je crois que les gens attendent cela. Le devenir du centre bus a été questionné, ainsi que l'interconnexion avec la gare routière et la gare ferroviaire. Il a été demandé d'améliorer la visibilité de la gare et de conserver l'intermodalité.

Des propositions variées ont été débattues par les concitoyens sur l'usage futur des mails, bien qu'à ce stade, il soit compliqué pour un certain nombre de personnes de se projeter dans des usages nouveaux. Il y a eu beaucoup de participation. La question de la pacification du boulevard est considérée comme une condition indispensable et nécessaire à la valorisation de ces nouveaux espaces. La proposition d'aménagement d'usages nouveaux, sportifs, culturels, d'animation, de kiosques, de cafés, a été évoquée. On pourrait traduire cela comme la nécessité de trouver des lieux de vie, des usages collectifs. En tout cas, cela pourrait être attendu par un certain nombre de concitoyens.

Le développement de la diversité et de la biodiversité en ville a été évoqué. Des propositions d'usage liées au verdissement ont été proposées : arboretum pédagogique, arbres adaptés au devenir du climat favorisant la biodiversité en ville, herbes de haute tige favorisant la captation du CO2, espaces culturels partagés autour de la nature, accrobranche. Différentes activités ont été proposées en lien avec le verdissement des espaces.

Des propositions diverses ont été débattues pour pouvoir continuer à circuler et à profiter de cette verdure – quelqu'un a dit du peu de verdure. Pour moi, recoudre est important, c'est-à-dire recoudre faubourg et intra-mail, verdir la ville et diminuer le bruit sur la partie Jaurès en particulier. Des riverains se sont fait connaître à ce sujet. Les pistes cyclables ont été évoquées à plusieurs reprises, ainsi qu'un site où l'on peut marcher, passer du temps, faire des activités diverses et variées.

Le calendrier a été proposé. En 2024, c'est la poursuite de la concertation, qui va commencer après le bilan de la concertation. Nous avons désigné, il y a quelques jours, les tenants du marché : en matière d'urbanisme, le cabinet Richer; en matière de grands travaux VRD, l'entreprise Artelia ; en matière de

paysages, le cabinet Pena. La désignation a été formulée ce jour et la concertation va se poursuivre. Un premier bilan et d'autres modalités de concertation, au fur et à mesure du montage de projet, avec des précisions qui se développent, seront proposés.

M. le Président – Merci, M. VALLIES, pour cette présentation.

Y a-t-il des interventions ?

M. BOURREAU – J'ai essentiellement deux questionnements, sur la méthodologie et sur les objectifs de cette requalification.

Il m'a été donné de rencontrer les Orléanais, notamment à l'association ADAQOO, des quartiers Ouest d'Orléans, qui s'inquiétaient du manque de concertation, et des Orléanais qui ont participé aux réunions mais qui considèrent qu'il s'agissait essentiellement de réunions d'information descendante.

Par ailleurs, cette requalification des mails au financement métropolitain aura un fort impact sur la circulation de notre métropole. Pourtant, les maires des 22 communes ne semblent pas avoir été associés aux réflexions. Il en va de ce projet comme de votre gouvernance, M. le Président. Vous semblez prendre les décisions seul.

Mon deuxième point concerne les objectifs. Quels sont les grands objectifs de cette requalification qui nous engagera probablement pour un demi-siècle ? Il convient de les exprimer avec clarté. Je crains que le projet de requalification tel qu'il est envisagé n'ait une dimension que cosmétique, ce qui serait peu responsable au vu des enjeux et du budget esquisé.

Le véritable sujet, selon moi, est la circulation dans notre métropole et la ville-centre pour les prochaines décennies. D'ailleurs, la concertation dit que la mobilité, notamment la circulation automobile, est un sujet dominant pour les habitants. C'est un sujet qui ne me semble pas avoir été discuté à la métropole. Quels sont les flux à ce jour et quels seront les flux des véhicules demain ? Je vois qu'il est prévu de conserver deux fois deux voies de part et d'autre de la future coulée verte, présentée elle-même comme un futur lieu de vie et d'échange. On parle donc d'un lieu de vie entre deux boulevards urbains. Pourquoi prévoir une voie de circulation sur le futur parvis de Place d'Arc alors qu'à ce jour, les piétons y sont protégés de toute confrontation avec les véhicules ? Si tel est votre choix, il faut probablement en amont prévoir les choses en grand avec une baisse importante de la circulation sur les mails. Quelles seront les conséquences en termes de circulation sur toute la métropole ? Une voie de contournement des mails est-elle envisagée ? Peut-être qu'il est un peu trop tôt pour ces sujets, mais quid des transports en commun en site propre et des pistes cyclables ? Tout cela est encore un peu flou. Si les mails restent à l'avenir une voie de circulation majeure, ce que je crains, cette requalification risque d'être ratée et d'un autre temps.

Pour quel budget ? À terme, entre 60 et probablement 100 M€, hors coûts induits, notamment plusieurs dizaines de millions pour une voie de contournement, nécessité préalable, selon moi, à la réussite du projet. Vous prenez le sujet dans le désordre. C'est le futur plan de circulation qui devra dicter la requalification, et non l'inverse. À l'heure où il est demandé à la métropole d'instaurer une ZFE qui impactera toute notre métropole et qui nécessite de réfléchir en profondeur à cette circulation, comment accroître les alternatives à la voiture individuelle ? Continuer à penser une ville pour la voiture à l'heure où il nous faut rationaliser son utilisation, c'est anachronique. Cette réflexion sur les flux doit faire l'objet d'études et de discussions approfondies. C'est d'ailleurs une remarque qui figure dans le bilan des concertations présenté ce soir.

À cet instant, M. le Président, cette opération de requalification n'est pas une transformation en profondeur sur la base d'une réflexion globale sur la mobilité, intermodale et durable, mais bien une opération cosmétique et anachronique.

M. GALLOIS – Ce bilan qui nous est présenté est très important et représente un important travail de synthèse réalisé par les services que l'on ne peut que remercier. Cependant, nous souhaitons intervenir car nous trouvons que le bilan de la concertation élude certaines interrogations qui nous semblent pourtant essentielles.

Le Conseil municipal de Saran, réuni le 25 novembre dernier, avait pris une délibération, votée à l'unanimité du Conseil d'ailleurs, dans laquelle nous faisons un certain nombre de remarques, un état d'un certain nombre de regrets car nous avons bien compris que ce projet, de et pour la ville-centre essentiellement, était devenu votre priorité, M. le Président, reléguant à on ne sait quand un certain nombre de projets communaux, notamment de voirie, dont le caractère d'urgence pour leur réfection et requalification pouvait apparaître comme plus flagrant au vu de leur état par rapport au projet qui nous est présenté.

Nous faisons également un certain nombre de propositions : la gratuité de l'autoroute entre Saran et Olivet et la création de nouvelles sorties supplémentaires sur le territoire métropolitain, notamment au niveau de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, afin de réduire la circulation routière au sein d'Orléans ; que la requalification de cette voirie structurante pour l'agglomération soit réfléchie dans sa globalité, notamment en proposant des alternatives à la circulation automobile. Le renforcement du réseau de transports en commun doit nécessairement accompagner ce projet, notamment la création d'une ligne de transport en site propre à haut niveau de service pour le nord de l'agglomération, en particulier à Saran.

Je ne reviens pas sur le sentiment de mainmise de la ville-centre sur les projets et de captation par celle-ci d'une très grande partie des finances de notre métropole. Vous connaissez notre point de vue sur le sujet, nous avons alerté lors de la prise de vos nouvelles responsabilités. Nous le constatons aujourd'hui, avec une détérioration concernant la gouvernance, la place et le respect des communes.

Revenons à notre sujet, même si je ne m'en suis pas trop éloigné sur le fond. Dans la délibération votée par le Conseil municipal de Saran, nous nous interrogeons sur l'impact de la circulation pendant les travaux et une fois les travaux réalisés. En effet, durant la phase travaux, on nous indique simplement que le phasage permettra d'assurer en permanence un fonctionnement au moins partiel des mails avec un plan de circulation adapté. Or, nous avons exprimé de réelles inquiétudes vis-à-vis du report de flux de circulation sur d'autres axes structurants de la métropole. Cette condition nous semble être un prérequis avant tout projet. Il est trop simple de dire que les véhicules seront réorientés vers d'autres axes structurants. Cela revient à dire « on apaise les mails et on reporte la circulation sur d'autres axes ». Il aurait été plus logique de finaliser le travail de hiérarchisation des axes routiers de la métropole avant.

L'autre sujet concernait la continuité des transports en commun, notamment de la ligne de tramway lors des travaux du centre bus et de Place d'Arc. Il y aura forcément une rupture le temps des travaux, et ce sont les usagers des transports qui vont subir une gêne avec un tramway qui ne reliera plus le nord et le sud de l'agglomération. La question pourra se poser d'ailleurs avec la trémie Jaurès et la continuité entre le centre-ville et le Faubourg Madeleine.

Le projet des mails est peut-être louable, mais ce n'est tout de même pas l'urgence de notre métropole au vu des besoins dans les 21 autres communes, notamment au nord, avec des axes structurants importants et dégradés (la RD2020, l'ancienne route de Chartres, la rue de l'Orme au Coin, la rue Passe Debout, la rue Anatole Faucheux, par exemple, seulement pour la commune de Saran.

De nombreux élus aimeraient bien avoir autant de moyens de la métropole pour améliorer le cadre de vie, les voiries, l'espace public, donc le quotidien de leurs habitants et des salariés de nos territoires. En ignorant tous ces problèmes, ce sujet apparaît malheureusement avant tout comme un projet d'embellissement d'Orléans, avant d'être une réponse aux attentes, aux besoins, aux urgences émises par les autres communes et les habitants de notre métropole.

Mme SLIMANI – *Je remercie les services pour le travail de synthèse. On voit dans ce bilan de concertation qu'il y a des propositions intéressantes qu'il est nécessaire de retenir dans la suite de l'avancée du projet. Il y a aussi un nombre important d'inquiétudes relevées, notamment concernant le coût du projet qui est affiché à près de 60 M€. Il inquiète à juste titre au regard des potentiels dépassements que nous pourrions connaître sur ce projet, eu égard à certains autres projets que la métropole a menés – CO'Met, Madeleine en cours –, où il y a d'ores et déjà des dépassements. Cela inquiète d'autant plus que le projet n'est à ce jour, et c'est bien normal, pas complètement défini, puisqu'il est au stade des grandes orientations. Le périmètre des travaux n'est pas forcément bien défini ni leur organisation.*

On reste donc sur une opacité qui génère légitimement l'inquiétude des habitants, mais aussi de certains élus que nous sommes. Il apparaît donc nécessaire, comme c'est déjà prévu, de mettre en place un processus d'information fort en direction des habitants de la métropole, mais aussi des élus métropolitains, et peut-être d'insister sur le fait qu'il y a une nécessité aussi d'informer plus encore les habitants des 21 autres communes qui sont aussi concernés.

Nous pouvons, à ce stade, trouver étonnant qu'un budget ait évolué par rapport à ce qui avait été indiqué il y a plusieurs mois. L'inquiétude en est d'autant plus forte. Le budget métropolitain n'est pas un budget orléanais, mais qu'il y a 21 autres communes qui ont des nécessités sur leur territoire en termes de travaux de proximité, notamment la RD960 et la 2152 sur Saint-Jean-de-Braye. Même si des études sont prévues en 2023-2024 et des travaux prévus en 2025 sur Saint-Jean-de-Braye sur la RD960 – un tout petit tronçon –, qu'en sera-t-il des possibilités de poursuite des travaux sur cet axe si le budget n'est pas tenu sur ce projet faramineux des mails ?

À l'échelle de la métropole, cela recoupe 22 communes. Il va de soi que les priorités et les budgets ne peuvent être concentrés sur la ville-centre. Vous comprendrez, M. le Président, que les élus que nous sommes ont aussi besoin d'être rassurés quant aux disponibilités financières pour les autres projets et pour pouvoir se projeter sereinement dans l'ensemble des communes, au-delà des mails, dans les années futures et les prochains mandats.

M. LAVAL – On a un document qualitatif au travers duquel on voit que le projet a reçu plutôt un bon accueil. J'ai pu moi-même le dire ici, cela reste un beau projet.

Cependant, on voit dans le document qu'il y a beaucoup de questions qui reprennent des questions de la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, et je pense que beaucoup de communes vont se reconnaître. Ces questions avaient été exprimées par le biais d'un courrier que M. le Maire avait transmis. J'ai bien peur que les questions de ce courrier soient passées plutôt inaperçues dans le bilan de la concertation. Je me permets donc de reprendre ces quelques questions.

Il y a une proximité géographique entre nos deux communes et l'on partage des axes structurants, on voudrait bien partager des cheminements doux et des transports en commun. Si on a les travaux importants et un projet important sur les mails, cela ne peut qu'avoir un impact. Je ne vais pas reprendre les questions sur le report du trafic à terme, mais le report du trafic pendant les phases travaux. Je voudrais insister sur les questions qui, à mon avis, ne sont pas assez mises en avant dans ce bilan, sur les cheminements doux au sens des jonctions sur les cheminements doux. Je vais prendre un exemple stéoruellan, mais je pense que d'autres communes pourraient en trouver. Nous attendons la requalification de la rue Charles Beauhaire et nous sommes plutôt fiers de pouvoir installer des cheminements doux et des cheminements cyclables. Nous espérons que les jonctions vont se faire, mais il n'y a aucune assurance, alors que les enjeux sont très importants. Si l'on a des problématiques de report de trafic, on incitera à des cheminements doux, mais je ne vois pas apparaître d'éléments de réponse à ces éléments de concertation sur les cheminements doux. Je pourrais aussi parler des piétons qui vont être impactés pour avoir ces liaisons, plutôt pendant la phase travaux.

On partage aussi les transports en commun. Pendant la phase travaux, quid des transports en commun ? À terme, comment cela va fonctionner ? Je prendrai un autre exemple stéoruellan mais plutôt métropolitain : on travaille aujourd'hui sur la tête nord du pont de l'Europe de façon intelligente. On a de nouveau des questions de cheminement vélo et piéton, ainsi qu'un genre de plateforme multimodale, en tout cas des enjeux importants sur la structuration tramway, bus, parc relais, etc. On ne peut pas ne pas se poser des questions, comme cela apparaît dans le document et comme la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle en a posé, sur la façon dont cela va fonctionner pendant les travaux qui peuvent être très impactants, et la façon dont cela fonctionnera après. Je ne suis pas en train de dire que cela ne fonctionnera pas. Je vous ai déjà entendu répondre que vous faites plutôt le pari que cela peut bien se passer. Pourquoi pas, mais on ne peut pas être seulement dans l'intuition à ce niveau, il faut étudier depuis la phase travaux.

Cela a été dit dans le courrier de la Ville, mais je ne retrouve pas l'impact de ces travaux. Ce ne sont pas des travaux qui vont durer une semaine. Comment gère-t-on cette phase travaux ? Comment planifie-t-on, comment priorise-t-on ? Et si on priorise, peut-être que des projets ne seront plus prioritaires.

Dans ce courrier, la Ville souhaitait être associée aux études et aux réflexions préalables avant toute mise en œuvre de ce projet. Je ne retrouve aucune trace de la façon et de la date à laquelle cela va être envisagé. En ce sens, un certain nombre de questions se posent, celles qui ont déjà été évoquées et celles que je soulève ici. Notre contribution à ces questionnements passe plutôt inaperçue.

Quand ce dossier est arrivé subitement en commission, j'étais un peu agacé et j'avais dit qu'il ne fallait pas confondre vitesse et précipitation. Ce soir, je dirais qu'il ne faut pas se précipiter sur le projet des mails sans se poser la question de l'impact et du contexte dans les autres communes et de tous les projets qui arrivent sur les autres communes et des impacts inhérents.

M. ROY – Nous portons le projet des mails collectivement car c'est un projet métropolitain. Les mails, c'est l'artère de la métropole, c'est le passage presque systématique, c'est l'entrée de la ville, gare SNCF, gare routière, passage du tramway, passage des bus. On parle de transports en commun et de place de la voiture. Cette autoroute laisse presque exclusivement la place à la voiture. On va transformer ces mails et les redonner aux citoyens métropolitains et aux citoyennes métropolitaines. C'est une coulée verte de 70 mètres qui va être créée, c'est un espace de stationnement qui va passer en souterrain, ce sont des voies dédiées pour les bus, c'est une optimisation de la future ligne de tramway, c'est une transformation du centre bus avec une optimisation et un accueil – on va passer de souterrain au plein air et à quelque chose de plus convivial –, une interconnexion. Je parlais

d'entrée de ville, de la SNCF. On va arriver sur des mails qui sont ouverts sur l'ancienne ville et des mails qui s'ouvrent sur les boulevards. Ce sont 35 à 40 000 véhicules jours qui se transformeront demain... On a parlé de faire les mails sur 50 ans. C'est au moins 50 ans, peut-être même un siècle. On ne sera plus là pour le confirmer, mais on ne fait pas des travaux aussi pharaoniques, comme j'ai entendu, pour 50 ans. On est sur un vrai projet métropolitain transversal, traversant. C'est une porte d'entrée, une porte d'accueil, la référence de notre métropole.

On va verdier, élargir, ouvrir sur les faubourgs. Vous traverserez plus simplement. Les voies cyclables ne sont pas oubliées, ce seront des voies douces, des voies actives. Il y a la marche. Je parlais des transports en commun dédiés. On va radicalement changer la performance du transport en commun. Demain, vous allez challenger votre voiture individuelle face à des services sur des voies dédiées. La ZFE (zone à faibles émissions) va rentrer en adéquation dans la métropole, mais on ne va pas être en réaction. Il faut être en anticipation. Les mails, c'est un projet d'anticipation : on prépare l'entrée dans notre ville, la circulation, pour ne pas dire qu'Orléans est une ville-forteresse. Elle l'a été mais elle ne l'est plus. On va ouvrir la vieille ville sur les faubourgs et sur les villes limitrophes.

J'ai entendu que la hiérarchisation des voies n'était pas travaillée. C'est totalement faux. La hiérarchisation des voies est travaillée, les reports modaux sont travaillés avec l'AMO. On n'est pas à l'aboutissement du projet, on est en train de présenter une volonté. Je rappelle qu'il y a eu plusieurs réunions de concertation. M. BOURREAU, je ne sais pas si vous les avez toutes faites, mais j'en ai fait beaucoup et on a partagé beaucoup avec le territoire. Il y a un enthousiasme sur le territoire, pas simplement des gens qui y habitent, mais aussi des entreprises qui la traversent. Je pense aux convois exceptionnels qui continueront à passer parce que le trajet des mails est très important. Je pense aux gens qui veulent faire de ces mails un poumon vert, une forêt métropolitaine. On parle d'un boulevard de plusieurs kilomètres. On parle du plan Vélo qui passe par les mails, c'est un axe central. Oui, on a un réseau en étoile, mais c'est un projet métropolitain, et on peut se satisfaire de le prendre à bras-le-corps et d'avoir comme ambition d'enlever une autoroute qui passe au cœur de la métropole pour en faire une voie verte et laisser plus de place à la vie et moins à la voiture.

M. LACROIX – Beaucoup de choses ont été dites, donc on arrive à un point du débat où l'on se résume un peu.

J'entends ce que disait M. ROY, quand on a un aménagement tel que les mails d'Orléans dont l'organisation remonte à plus de 40 ans, voire 50 ans – la trémie Jaurès –, on a tous connu ce que cela pouvait être avant. Place d'Arc remonte au milieu des années 80. Quand on a des plans tels qu'ils sont présentés ou des images d'architecte, on ne peut que trouver cela mieux. Je crois qu'il n'y a pas de problème à ce sujet, tout le monde l'a dit, et c'est ce qui ressort de la concertation.

Dire que la hiérarchisation des voies est travaillée, oui, mais sans budget. Cela a été dit par plusieurs de mes collègues et chacun a resitué le projet des mails par rapport à sa propre commune. Je le ferai aussi pour Fleury-les-Aubrais parce que, ne vous en déplaise, l'entrée de la métropole, ce ne sont pas les mails d'Orléans. L'entrée de la métropole se situe bien à l'extérieur des mails d'Orléans. Les mails d'Orléans sont l'entrée de la ville d'Orléans et un passage obligé pour beaucoup de métropolitains, mais ce n'est pas l'entrée, si ce n'est la gare d'Orléans qui est une entrée de la ville d'Orléans. Je reviendrai sur la gare des Aubrais qui est une entrée de la métropole orléanaise et sur la place de la Commune de Paris qui est dans un état catastrophique, qui n'est absolument pas au niveau d'un pôle multimodal d'échange tel qu'il devrait l'être à notre époque, mais qui date de plus de 20 ans, puisqu'elle date de l'arrivée du tramway.

Je reviendrai également, comme vous parlez de hiérarchisation des voies, sur la partie nord de la RD2020, sur la RD97, la rue Marcelin Berthelot de Fleury-les-Aubrais, sur le Faubourg Bannier qui étaient prévus initialement dans le PPI et qui ont été enlevés. Il n'y a plus une ligne de crédit sur le PPI. Quand on parle de hiérarchisation des voies, on est tous d'accord sur le schéma qu'il peut y avoir, mais il n'y a plus une seule ligne financière sur le PPI pour la requalification de ces voies.

Je fais la transition avec la question financière. Le projet pharaonique est cité dans l'enquête publique qui a été faite ; ce sont des contributeurs qui parlent de projet pharaonique, parce que la problématique que l'on a avec ce projet de mail, dont a priori personne ne conteste la nécessité ou en tout cas le besoin et le côté vertueux en termes d'apaisement de circulation – personne ne se satisfait de Place d'Arc, je pense –, c'est le côté financier, comme l'évoquait notamment Mme SLIMANI, parce qu'on ne sait plus trop de quoi on parle. On a eu un débat il n'y a pas très longtemps sur CO'Met. Le projet CO'Met ne fait pas consensus, loin s'en faut, y compris dans le débat et sur les objectifs. En revanche, il y a quelque chose qui faisait relativement consensus après ce débat, à savoir que l'on ne peut pas présenter un projet avec une somme et arriver plusieurs années après avec une somme totalement différente, parce qu'au début, on n'a pas eu le courage, pour faire passer le projet, de donner la vraie somme et les vrais chiffres.

On se retrouve un peu dans cette situation. Serge GROUARD parlait de 60 M€, mais je vois dans La République du Centre du 31 mars qu'une agence d'urbanisme parle de 44 M€. On sait que ce n'est qu'une première partie. Dans le PPI initial de 2021, il y avait la deuxième phase, parce qu'on sait qu'il est phasé et qu'il y a une deuxième phase, de toute façon, qui concerne le théâtre, Halmagrand, etc. On a la partie parking, la partie Place d'Arc. Quand on additionne tout cela, c'est certainement plus que 100 M€. On n'en est qu'aux premières estimations. Je pense que l'on va avoir un peu ce syndrome CO'Met avec quelque chose d'une ampleur très importante au niveau financier, mais dont on minimise la somme au départ afin de faire passer le projet. On le met autour de 60 M€ en se disant qu'à la fin, ce sera plutôt 120 ou 130 M€ compte tenu des difficultés d'aménagement. A priori, du côté de Madeleine, ce n'est pas si simple à aménager, notamment du fait de la proximité de la Loire.

C'est un sujet qui inquiète beaucoup d'Orléanais et les communes. Je ne reviendrai pas sur les différents arguments par rapport aux investissements dans les autres communes, mais j'ai extrêmement peur que l'on se retrouve dans ce syndrome CO'Met avec des coûts qui vont exploser sur ces mails.

Mme BARRUEL – Comme il s'agit d'approuver le bilan de la concertation, je me permets de revenir sur cette concertation à laquelle j'ai participé, puisque j'ai eu la chance d'être présente aux différents ateliers et aux différentes possibilités de concertation.

Je vous rappelle qu'il y a de multiples façons pour s'interroger, poser des questions, être présent, à la fois pour les habitants de la métropole : des réunions publiques avec un forum d'ouverture, des possibilités de déposer des contributions en ligne, de participer à des webinaires, d'aller à des ateliers, de se rendre sur place pour visiter ces mails et se retrouver en atelier. Je pense que la concertation a bien été là.

On a bien vu qu'il y avait un intérêt certain pour la transformation de ces mails. Vous avez été un certain nombre à le dire. Il y a eu un bon accueil, il y a une volonté des habitants de la métropole de se dire : « Après tout, on ne peut plus rester avec cette autoroute urbaine qui traverse notre ville-centre ». Chacun a pu s'exprimer en disant qu'il souhaitait voir arriver plutôt un boulevard urbain avec un partage, de la mobilité. Bien sûr, il faut continuer à laisser la place aux voitures, parce qu'il va bien falloir continuer à traverser la ville, mais avec des rues apaisées, la possibilité de partager avec le vélo. Cela a été une volonté des participants, qui ont posé des questions sur la traversée du pont. Ce sont des questions légitimes. Ils demandent de laisser beaucoup la place au vélo, d'avoir des transports publics le plus fluide possible et de laisser la place aux piétons avec toute cette partie végétalisée qui va être amplifiée. Il y avait des questions autour de la Place d'Arc, de la façon dont les choses vont s'organiser pour le déplacement de la station bus et le positionnement de la station de tramway.

J'ai entendu quelques incohérences entre une volonté de dire « Nous ne devons plus avoir cette autoroute urbaine et cette traversée de tant de voitures sur le boulevard » et le fait de laisser, au niveau de la Place d'Arc, les trémies et la traversée de Place d'Arc qui, aujourd'hui, n'est pas à la hauteur de notre métropole.

M. CHANCERELLE – Dans ce genre de débat, chacun joue sa partition et présente ses doléances, et c'est normal, c'est l'usage.

Je crois qu'il faut recentrer le débat sur les habitants de la métropole et les chiffres. Je pense que les gens ne se trompent pas et que les faits ne trompent pas. Ce projet des mails va durer pour 50, 100 ans, ou peut-être plus longtemps, et c'est important de le mesurer.

Il y a l'attente et il y a l'usage des gens. L'attente a été matérialisée par la concertation, et on voit que c'est un projet que les Orléanais et les habitants de la métropole attendent impatiemment.

J'entends que Place d'Arc est une erreur. Ce sont quand même 20 000 à 30 000 visiteurs tous les week-ends, donc si 20 000 à 30 000 visiteurs se trompent et vont dans des endroits infréquentables, il faut que l'on m'explique. Cette Place d'Arc et ce secteur sont un cœur de dynamisme de notre métropole, et les gens ont envie d'y vivre bien, de consommer et d'y passer du temps de manière heureuse avec de nouveaux usages. C'est important de rappeler cela. On peut critiquer Place d'Arc et CO'Met, mais les gens viennent, et ce sont eux qui ont raison.

Ce projet des mails est aussi un projet d'attractivité très important. Les gens viennent s'installer dans la métropole d'Orléans parce qu'ils s'y sentent heureux et attirés. Il faut qu'on les retienne, et ce projet y contribuera pleinement. N'oublions pas les gens dans ce débat.

Mme TRIPET – Je ne répéterai pas puisqu'on a parlé du coût, et j'ai entendu beaucoup d'arguments que j'avais envie de proposer.

On me dit que ce projet a reçu un bon accueil. Il y a 304 contributions. La réalité est qu'en regardant les dossiers, il y a eu 147 participants. Pardonnez-moi d'être un peu dubitative sur le nombre des participants aux différents ateliers.

On en pense ce que l'on veut, mais ce que Bruno LACROIX a dit, ce n'est pas que Place d'Arc est une erreur. C'est la conception telle qu'elle est faite qui est une erreur, pas le centre commercial en lui-même. Il va y avoir les travaux pour le centre commercial Place d'Arc avec déplacement du tramway et du centre bus. En même temps, il va y avoir la coulée verte, la trémie de l'autre côté pour la ligne de tramway B. En même temps, on va avoir les travaux de la ligne de tramway, du centre bus et de l'autre ligne de tramway. A-t-on vraiment pensé aux usagers et à la façon dont cela va se faire ? On est en train de dire qu'il va y avoir des problèmes de circulation, ce qui est une réalité, mais des usagers vont devoir reprendre la voiture parce que, de toute façon, le tramway et le bus ne vont pas fonctionner. J'aimerais que l'on soit très vigilants. Cela va être encore des remontées des personnes qui vont être dans des états pas possibles. Il n'y a pas que les scolaires qui prennent le bus et le tramway, ni les jeunes qui vont à l'université. Des gens se déplacent seulement avec ces moyens de transport pour aller au travail, à la gare pour prendre le train et aller travailler sur Paris. Il y a le coût et ces travaux qui vont être faits en même temps, et je ne suis pas sûre que l'on ait anticipé ce qui va se produire réellement dans notre métropole. J'aimerais que l'on soit vigilants et que l'on ait un regard un peu plus lucide, plutôt que de dire que tout va aller bien et que cela va être magnifique dans 50 ans. Pendant la phase des travaux, avec leurs coûts, je ne suis pas sûr que ce soit le cas.

M. MONTILLOT – *Quand je regarde un peu dans le rétroviseur le rôle que nous jouons, les uns et les autres, comme élus au quotidien, en tout cas jusqu'à ce soir, que ce soit au niveau de nos communes ou au niveau métropolitain, on suit beaucoup de dossiers de gestion courante, de fonctionnement courant et, de temps en temps, on a de rares occasions de débattre et de présenter des projets d'envergure, des projets d'avenir. Ce soir, je pense que l'on a la chance de faire entrer notre métropole dans l'histoire en prenant des décisions qui ne sont pas des décisions pour nous mais pour l'avenir. Les décisions que nous devons prendre ce soir et dans les mois à venir sont des décisions que nous prenons pour les générations futures. Nous ne les prenons pas uniquement pour nous, même si nous sommes en vie, nous en vivons et nous y vivons. Je pense que c'est aussi l'honneur et la grandeur de politique d'être de temps en temps sur des projets structurants, d'investissement et d'avenir.*

J'ai entendu beaucoup de choses très intéressantes, et certaines ont été dites avec beaucoup de mesure, y compris d'ailleurs en disant par exemple : n'est-ce pas d'abord et avant tout un projet pour Orléans ? Comment prendre en compte les besoins des autres communes ? Tout le monde le sait ici, ce n'est pas le projet d'Orléans pour Orléans.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt le fait que l'on n'est pas dans une entrée de ville. Vous avez raison, M. LACROIX. Quand on est dans une entrée de ville, on est dans une entrée. Ici, on est à un carrefour. Il y a quatre entrées : du Nord au Sud, du Sud au Nord, de l'Est à l'Ouest, de l'Ouest à l'Est. La majorité de ceux qui empruntent les mails ne sont pas orléanais, et ce ne sont pas que les métropolitains non plus. Si vous regardez les plaques minéralogiques, vous voyez un certain nombre de voitures qui ne sont même pas loirétaines. Effectivement, ce n'est pas une entrée de ville ; c'est beaucoup plus qu'une entrée de ville, ce sont quatre axes. C'est une réalité qu'il faut prendre en compte, et c'est avant toute chose un enjeu métropolitain.

Ensuite, ambition ou cosmétique ? That is the question. J'ai entendu une évocation assez lyrique sur laquelle je reviendrai dans un instant. Si nous avons une partie des mails qui sont aujourd'hui ouverts et végétalisés – je pense au boulevard Rocheplatte et à Alexandre Martin... Si l'on disait « On a un projet intéressant ; pour accélérer le passage des voitures, on a décidé de tout mettre en souterrain, donc on va vous présenter ce soir un passage en souterrain », que n'entendrions-nous pas ? « Enfin, M. le Maire d'Orléans, M. le premier maire adjoint, vous n'y pensez pas ! Des aspirateurs à voitures, un accélérateur pour les voitures, c'est-à-dire exactement l'inverse de ce que nous devons faire, y compris la fameuse ZFE, M. MONTILLOT, M. GROUARD ». C'est justement l'inverse, nous mettons un terme à 50 années d'hérésie, qui avaient leur logique à l'époque, comme lorsque le président Pompidou mettait en place la circulaire autour de Paris. Cela avait une logique dans les années 60. Ces conceptions des années 60 et 70 avaient leur raison d'être à l'époque, mais elles ne sont plus d'époque, et il faut être un peu vieux pour penser aujourd'hui qu'il ne faille pas mettre un terme à ce type de situation. Cela paraît même, comme diraient certains, abracadabrantesque.

Cerise sur le gâteau, dire qu'il faudrait faire une voie de contournement, les bras m'en tombent. Dire que l'on est contre les voitures, qu'il faut tout faire pour empêcher les voitures et recréer une autre autoroute urbaine, cette fois en circulaire, je ne vois pas l'intérêt. On supprime à un endroit et on en crée une autre à côté. Vous m'expliquerez quelle est la neutralité bienveillante du dispositif. Elle est égale à zéro.

En termes d'ambition, quand on voit que l'on met un terme à un aspirateur à voiture, que l'on crée quelque chose, et ce n'est pas 500 m² de microforêts ou 300 m²... On parle en hectare avec un H et avec un N, parce que cela touche aussi à la biodiversité. Lorsqu'on se bat ici, il faut au moins que les actes soient en proportion avec le discours ; on peut avoir une ambition sur la biodiversité et, lorsqu'il s'agit de prendre des mesures, ne pas les soutenir. Je pense que, dans ce domaine, il faut que l'on soit vigilants.

Pour conclure, je reprends cette phrase de Saint-Exupéry qui explique que l'on n'hérite pas de la planète de nos aînés mais qu'on l'emprunte à nos enfants. Aujourd'hui, les décisions que nous prenons, c'est un legs que nous laissons pour les générations futures. Pour être l'un des plus anciens de cette assemblée, je suis sûr que je ne verrai pas ses effets dans 50 ans, et encore moins dans 100 ans, mais je serai serein de participer et de contribuer modestement à une décision aussi historique.

M. SCHLESINGER – *Je serai peut-être un peu moins lyrique que Florent MONTILLOT. Ce qui a motivé mon intervention, c'était que l'on n'oublie pas les autres entrées de ville de la métropole. Comme tout le monde faisait sa liste de courses, je voulais être certain que l'on pense bien à la RD2020 et à l'avenue de Saint-Mesmin qui sont dans des situations difficiles. Je parle pour le quart Sud-Ouest, mais je pense que mes collègues du Sud-Est ont également leur liste.*

Les interventions précédentes que j'ai trouvées très intéressantes me conduisent à formuler quelques remarques. Le document du bilan de la concertation que Jean-Vincent VALLIES a présenté rappelle bien pourquoi cette opération est nécessaire, voire indispensable, tout comme ce que nous avons tous rappelé, à savoir qu'un certain nombre d'opérations de voiries structurantes sont nécessaires, voire indispensables. Aucune des interventions précédentes n'a dit que repenser les mails était une mauvaise idée. Je pense qu'il y a un grand consensus sur l'idée que ce tunnel à voitures, ce carrefour gigantesque n'est pas adapté aux modes de vie du 21^e siècle ni ne représente la métropole dans laquelle nous avons envie de vivre. Je crois que personne ne le conteste.

Il y a eu quelques inquiétudes sur les travaux, mais nous savons tous – nous sommes des élus municipaux – que les travaux commencent, se terminent, et qu'au milieu, il y a une phase de gêne. Nous avons tous porté dans nos collectivités des travaux très gênants. Nous les avons assumés et nous avons été heureux une fois qu'ils ont été terminés et que nous avons pu reprendre un mode de vie normal. C'est le maire d'Olivet qui a contribué à l'inauguration du pont Cotelle ce week-end qui vous le dit, mais je sais que nous avons tous vécu cela. C'est pour cela que, sur le principe, je n'ai aucun doute que nous serons tous derrière un projet de ce type et que nous assumerons collectivement la gêne qui peut en résulter. Cela s'est déjà produit avec les travaux de tramway.

Pour moi, la question que pose le projet à ce stade, et c'est peut-être un peu tôt pour y voir clair, c'est la mise en œuvre opérationnelle, l'exécution. Il n'y a pas de problème sur le principe, mais pour faire quoi ? On est en amont du projet, les marchés viennent d'être passés, on aura peut-être plusieurs versions de projet. Je suis certain qu'il y a des conditions de succès du projet, qui sont la cohérence d'ensemble et la vision que l'on porte sur le fonctionnement global de la métropole. On a lancé un certain nombre d'éléments de réflexion et je pense que leur résultat doit être pris en compte pour élaborer le meilleur projet pour les mails.

L'étude de hiérarchisation doit permettre de réfléchir à la manière dont les flux de mobilité vont circuler dans la métropole, et en fonction du résultat de cette étude et des conséquences que l'on en tire, on ne fait pas le même projet pour les mails. On parlait de voie de contournement. Je ne sais pas s'il faut un grand contournement à l'échelle de la métropole, mais la question de l'autoroute entre Saran et Olivet résout déjà une partie du problème de contournement. On sait tous que l'on ne va pas régler cela avant 2035, mais comme la concession arrivera à échéance à ce moment, il faut qu'on l'anticipe et que l'on construise notre dossier là-dessus. Ce n'est pas la même chose si on retravaille la tangentielle sur la partie de Saint-Jean-de-la-Ruelle et si l'on travaille enfin l'accroche de la RD2020 avec le pont de l'Europe au sud de la Loire. Ce n'est pas le même projet mail que l'on dessine en fonction de cela. Je parle d'une partie assez restreinte, mais l'on peut avoir une réflexion plus globale.

Une deuxième étude a été lancée, que je trouve intéressante, sur la troisième ligne de tramway. Cela a été présenté dans la presse, mais c'est une réflexion plus générale sur les TCSP. On ne fait pas le même aménagement des mails si l'on décide de faire une troisième ligne de tramway, notamment si l'on décide de la faire passer par-là ou si l'on décide de faire une ligne de TCSP plutôt qu'une ligne de tramway. C'est donc important de prendre en compte le résultat de cette étude.

Je partage l'appel aux générations futures. J'ai beau être un peu plus jeune, je ne suis pas sûr d'être là dans 50 ans. En revanche, Place d'Arc, on voit que l'on peut prendre de mauvaises décisions. Quand mon père me parle de ce que c'était avant, un grand terrain vague... Quand on remonte avant, on avait la belle gare d'Orléans qui a été rasée, puis une gare qui n'était pas très belle qui a été rasée

également. On a une belle gare aujourd'hui mais on ne la voit quasiment pas. Place d'Arc, on ne peut pas se dire que c'est une réussite, puisqu'à partir du moment où cela a été fait, on a voulu le défaire. Je parle du bâtiment, pas du lieu de vie. On voit que l'on peut se tromper, et quand on se trompe à une échelle comme celle-ci, ce n'est pas terrible.

Comme on a toutes ces études qui sont en cours, il faut que l'on coordonne le résultat de l'étude de hiérarchisation et de la troisième ligne de tramway pour que l'on puisse définir le projet que l'on veut. Je suis persuadé qu'il y a plusieurs projets de mails. Si, sur le principe, je suis pour aménager les mails, je ne suis pas certain, à ce stade, d'être pour tous les aménagements qui peuvent être envisagés. Les aménagements qui nous seront proposés dépendront de la perspective globale. On ne l'a pas encore, mais on s'est donné les moyens de l'avoir, donc prenons cela en considération.

Le débat que l'on a ce soir le démontre parfaitement, c'est un sujet métropolitain. Cela se passe à Orléans, mais c'est la ville-centre, et on est aux croisements d'un certain nombre de choses. Dans le SCOT, on avait fait de la RD2020 une sorte de colonne vertébrale qui rencontrait la Loire et qui permettait de définir... Je n'ai aucun doute que c'est un projet de nature métropolitaine, je n'ai aucun doute sur le fait que cela doit être pris en charge par la métropole et qu'il faut que l'on soit vigilants parce qu'on a l'habitude, sur les projets de cette ampleur, que les coûts puissent être augmentés. Je pense, et c'est ma déception par rapport au résultat de la concertation, qu'on ne lui a pas encore donné une pleine dimension métropolitaine. Pour l'avoir un peu vécu, et M. VALLIES a poursuivi après moi, sur le SCOT et le PLU métropolitain, je sais que ce n'est pas facile de faire une concertation pleinement métropolitaine. Je sais aussi que l'on a été capables, dans le passé, de s'en donner les moyens, d'organiser des réunions dans d'autres communes de la métropole. On peut peut-être l'imaginer par pôle pour présenter concrètement ces aménagements. À Olivet, nous serions ravis, pour les habitants d'une partie du sud de la métropole, d'être consultés à un moment donné, comme nous le faisons chacun dans nos communes quand nous avons des projets d'aménagement structurants, sur les différents schémas qui peuvent être envisagés, parce que cela permettra de mieux le partager et de tenir compte des remarques.

En ce qui me concerne, je serai attentif aux différents modèles qui nous seront proposés et à la vision globale, parce que c'est elle qui permettra de définir l'ambition la plus adaptée à notre métropole, en ayant à l'esprit que l'on travaille pour plus de 50 ans.

M. CHAILLOU – Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais après avoir entendu Florent MONTILLOT, on ne peut pas ne pas réagir, d'abord pour relativiser les choses. Décision historique ce soir... J'ai compris que la délibération consistait à prendre acte de la concertation. Il faut garder la proportion des choses. On prend acte du bilan de la concertation. Si c'est historique, je ne sais pas quel est le caractère d'autres types de décisions. Je ne pense pas que le bonheur absolu des gens soit dans la requalification des mails. Sur notre territoire, heureusement, il y a de très beaux projets, certains qui sont en œuvre, en phase de gestation ou de réflexion. Je n'ai pas eu de citoyens qui sont venus vers moi en me disant « c'est vital pour moi que les mails soient requalifiés ». Il faut garder proportion des choses, parce que l'on participe à la déconnexion par rapport à un certain nombre de réalités que vivent très concrètement nos concitoyens en ce moment.

L'intervention de Romain ROY est tout à fait révélatrice. Il dit dans un premier temps que c'est un projet métropolitain, puis que c'est une entrée de ville. C'est révélateur. Je pense que ce n'est pas volontaire, mais cela traduit quelque part le fait que, chers collègues Orléanais, on mène un projet pour Orléans. Je n'ai pas entendu de remise en cause sur l'intérêt et la qualité du projet. Il y a beaucoup d'entrées de ville sur notre territoire, cela a été rappelé par le maire d'Olivet. Florent MONTILLOT, c'est le seul endroit Nord-Sud, Est-Ouest : non. Quand on vient de l'autoroute de La Chapelle-Saint-Mesmin, que l'on emprunte les quais, que l'on vient du nord par la tangentielle... Quand vous parlez de boulevard urbain au milieu d'Orléans, pensez aux habitants qui, depuis des années, ont ce flot de voitures incessant. Cela ne gêne pas trop parce que les requalifications sont reportées à chaque fois, mais pensez quand même à cela. Les habitants de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de Fleury-les-Aubrais, de Saran, de Semoy, de Chécy, etc. vivent avec cela depuis des années. Comparer les mails avec la tangentielle à certains moments de la journée et à certains endroits... Il y en a d'autres sur l'agglomération : l'autoroute à La Chapelle, les quais, la tangentielle, le pont de l'Europe, le Sud ensuite. S'il n'y a pas une entrée importante avec un schéma de croisement et de grandes difficultés qu'il faut traiter... Ce sujet n'avance pas aussi vite que d'autres, c'est une réalité.

Quand on dit qu'on va léguer aux générations, on a tous sur nos territoires beaucoup de projets qui sont intéressants et pour lesquels les concitoyens aimeraient que les choses avancent, que l'on puisse imaginer des choses. Il ne s'agit pas de dire « on est contre », parce que c'est plutôt intéressant, mais il y a d'autres projets dont on aimerait bien qu'ils soient aussi pris en compte.

Je partage pleinement ce qui a été dit par le maire d'Olivet sur les aspects opérationnels. Pascal LAVAL l'a dit, une commune limitrophe et d'autres communes ont pris des positions et ont fait un certain nombre de remarques, mais le bilan de concertation ne le mentionne même pas. Dans un document métropolitain qui fait le bilan d'une concertation, dans une métropole qui rassemble des communes, on ne prend même pas la peine de dire « deux communes se sont prononcées ». On ne dit même pas qu'elles ont dit ou proposé. C'est incroyable ! Il faut souhaiter que l'on prenne en compte l'ensemble des projets qui peuvent impacter celui-ci et que l'on soit enfin associé à cela, parce que c'est cela qui fait la métropole. C'est le vœu que je formule au nom de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

M. VALLIES – *Comme vient de le dire M. CHAILLOU, il s'agit du bilan de concertation, donc je ne me prononcerai pas volontairement sur les choix budgétaires ou autres qui peuvent se discuter. Je ne suis pas complètement certain que ce soit le sujet de la délibération qui vous est soumise.*

Au vu de ma place, chacun comprendra que je vais essayer de faire un travail honnête, pragmatique et sérieux pour essayer de définir un beau projet avec les services, en les remerciant, pour la métropole et pour cette voie importante.

Je suis totalement en désaccord avec vous, chers collègues, quand vous dites que la concertation est factice. Dans les arguments que vous développez et qui sont tout à fait recevables, vous appuyez sur la même concertation. Je remercie les collègues qui ont dit qu'il y avait eu de la concertation. Je rappelle qu'il y a eu différents ateliers. On peut toujours évoquer le nombre, mais quand on fait nous-mêmes des concertations dans nos communes, on n'est jamais satisfait du nombre de concitoyens que l'on arrive à solliciter. Je me souviens, dans ma commune, on a dû faire une douzaine de réunions sur le PLU avant que le PLUM arrive, et il y avait plus d'élus que de concitoyens dans la salle. C'est un problème pour nous, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation, d'autant plus qu'un certain nombre de collègues, que je remercie, ont indiqué qu'il y avait des propositions intéressantes de nos concitoyens et que la concertation avait été présente.

On doit valider cela, et je pense que la concertation, comme un certain nombre d'éléments qui ont été indiqués par les uns et par les autres, même si c'est peu ou prou du hors sujet par rapport au bilan de concertation de nos concitoyens... Les propositions que vous faites, chers collègues, sont déjà présentes pour beaucoup dans les préoccupations de nos concitoyens. C'est bien, cela veut dire que les élus que nous sommes, nous ne sommes pas complètement déconnectés des préoccupations de nos concitoyens. Ce sont des choses qui vont devoir se préciser, s'arbitrer, s'éclaircir, se définir dans les étapes qui arrivent.

Je suis sûr que, pour les élus que vous êtes, vous avez toujours connu cela. Quand on présente des orientations larges, des principes, nos concitoyens nous disent, et ils n'ont pas tort : « On ne sait pas trop, M. le Maire, parce que vous ne nous dites pas assez de choses. Est-ce que cela va passer devant chez moi, est-ce que tel poteau va bouger ou pas ? ». Quand on arrive avec des projets trop définis, on nous dit : « Vous avez tout défini, vous nous concertez mais le projet est déjà fait ». Il me semble que nous sommes à ce moment. Lorsque les choses vont se réaliser dans le projet, et on peut compter sur les services, nous aurons des éléments plus précis pour répondre à chacune de vos préoccupations qui sont toutes légitimes.

Concernant les articulations entre les différentes problématiques, Christophe CHAILLOU et d'autres l'ont évoqué par rapport à la question des circulations et des impacts. Tant qu'on ne connaît pas l'opérationnel des travaux, la façon dont les tranches vont se faire, dont les opérateurs et les entreprises avec lesquels on va travailler vont organiser les choses, c'est compliqué. On peut avoir des grands principes, mais on ne peut pas répondre à toutes les préoccupations que chacun d'entre vous se pose légitimement ou que chacun des quartiers proches de cette opération peut se poser.

La hiérarchisation des voiries est quasiment faite ou est en cours. La question des transports a été évoquée. Le plan Vélo est en plein développement ; notre collègue Christian DUMAS nous en a déjà parlé. Nous aurons les vigilances nécessaires. D'ailleurs, dans la délibération, il est indiqué que les études métropolitaines sur la hiérarchisation des réseaux, des circulations des communes, etc., feront l'objet de réelles préoccupations par rapport au projet des mails. Les services représentés ici sauront le faire.

Concernant les concertations, j'entends très favorablement, mais le président décidera, la proposition du maire d'Olivet. Je pense que cette question peut avoir son intérêt pour que ce projet métropolitain puisse être mieux appréhendé et mieux approprié par l'ensemble de la métropole. On peut aussi plus favorablement aller vers les gens, donc plus favorablement recevoir des éléments de concertation. Les gens qui participent au COPIL m'ont déjà entendu, ce projet n'aurait pas de sens s'il n'est pas complet, de pont à pont, de la Loire à la Loire, et si l'on n'intègre pas les boulevards et les faubourgs.

Sinon, ce ne serait qu'un projet de la Ville d'Orléans, bien que beaucoup plus de métropolitains, voire de personnes extérieures à la métropole, passent par-là. Je crois que c'est 70 000 véhicules jour.

M. ROY – 70 000 personnes jour.

M. VALLIES – *Il doit bien y avoir quelques personnes de nos communes réciproques qui viennent ici, comme dans d'autres endroits de la métropole.*

Sous cette forme ou sous une autre, compte tenu de l'interrogation de notre collègue Mathieu SCHLESINGER, je serais assez favorable à ce que, une fois que l'on a fait ces discussions et ces concertations d'orientation, on puisse aller au plus près, comme on a pu le faire pour les pôles territoriaux, pour le SCOT et pour le PLUM. On verra ce que l'exécutif et le comité de pilotage de ce projet décident, mais j'y suis très favorable.

M. le Président – *Je vous rejoins complètement, M. VALLIES, sur cette proposition.*

Merci, mes chers collègues, pour ce débat. Je remercie Jean-Vincent VALLIES pour son implication durant l'ensemble de cette concertation et pour son intervention ce soir, et les autres qu'il a pu faire tout au long du déroulé du projet. J'associe à ces remerciements les services et M. le Directeur général qui ont fait un très gros travail. Pour partager à 100 % ce qui a été dit dans cette conclusion de M. VALLIES, sur la très large concertation qui a été effectivement faite, il y a eu de multiples ateliers, de réunions, l'utilisation d'autres outils. On souhaite qu'il y ait davantage de personnes qui viennent participer, on en est parfaitement d'accord. On va poursuivre dans ce sens. Je reprends la proposition de M. SCHLESINGER et de M. CHAILLOU pour que l'on puisse, le plus possible, intéresser l'ensemble des communes et des habitants des communes de la métropole. Je pense profondément que c'est un projet métropolitain. Je ne reprends pas les arguments qui ont été donnés, mais l'on sait bien que beaucoup des 300 000 habitants de la métropole passent assez régulièrement par les mails, comme ils passent d'ailleurs sur d'autres grands axes.

Il a été évoqué par plusieurs d'entre vous, notamment par M. SCHLESINGER, la nécessité, que je partage, que nous ayons une vision globale. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de réflexions sont d'ores et déjà engagées, notamment la hiérarchisation de l'ensemble des voiries. Nous devrions avoir les résultats avant l'été, et dès que nous les aurons, nous aurons l'occasion de les présenter et d'en discuter.

Nous avons souhaité lancer une éventuelle troisième ligne de tramway, pour les raisons qui sont dites, à savoir que si cette troisième ligne de tramway venait dans l'avenir ou un TCSP, elle aurait des incidences sur l'ensemble de l'organisation de nos déplacements, et il faut prendre en compte cette perspective, en tout cas permettre le possible.

Même remarque sur la question qui a été évoquée par plusieurs d'entre vous : l'ambition de ce projet ne vient-elle pas exclure d'autres projets dont on sait qu'ils sont nécessaires – je regarde M. TOUCHARD qui les défend –, notamment concernant les voiries structurantes ? Mme SLIMANI a cité plusieurs exemples que je partage. Il y a un besoin, sur notre métropole, de planifier, et ces travaux sont lancés, l'audit de l'ensemble des voiries structurantes et de programmer progressivement leur réfection, parce qu'il y a des dégradations qui ne pourront pas perdurer. C'est pratiquement une évidence. Je souhaite que l'on puisse, et l'on va en rediscuter d'ici l'été, voir comment cette hiérarchisation et cette réflexion peuvent s'articuler et, dès lors, avoir une sorte de plan de charge sur la fin de notre mandat, sans hypothéquer pour celles et ceux qui viendront dans le prochain mandat, mais pour avoir une vision de ce qui pourrait se faire sur le prochain mandat, parce que les travaux sont d'une telle ampleur qu'ils ne se feront pas sur deux ou trois ans, mais pratiquement une décennie.

Vous avez évoqué aussi la gestion des travaux et la perturbation. On l'a vécu avec les deux lignes de tramway et d'autres travaux importants, notamment la 20 Nord. Il y a des perturbations sur le pont Cotelle, M. SCHLESINGER. Il y en aura aussi pour cela, et c'est la raison pour laquelle il faut avoir cette perspective – je pense que c'est réaliste – sur une dizaine d'années. Ceux qui nous succéderont en décideront lors du prochain mandat, mais l'on peut aussi préparer les choses de sorte que l'on évite de perdre du temps, parce que l'on sait qu'il va falloir le faire. On sait bien qu'en début de mandat, il y a toutes ces analyses et tout ce temps qui est passé et qui décale la réalisation des travaux. Nous pouvons l'anticiper et faire en sorte qu'un prochain mandat permette à ceux qui seront en charge de décider de ce qu'il convient de faire en disposant déjà des éléments. Ce ne sont pas des petites analyses, des petites études, il s'agit de rentrer dans le détail de ce qu'il convient de faire et de pouvoir chiffrer, parce que vous l'avez dit, ce sont des coûts extrêmement importants.

C'est la perspective que je propose, dont nous avons déjà discuté, qui devrait, tout au long de cette année, nous permettre d'avoir cette vision globale et d'articuler ensuite les travaux qui seront décidés par vous-mêmes.

Concernant la question financière, aujourd'hui, nous sommes dans une inflation de coûts, nous le vivons dans chacune de nos communes. Cette inflation des coûts est vécue partout et par nos concitoyens. Effectivement, il y a une interrogation sur la perspective qui est tracée pour les finances. Nous y sommes extrêmement vigilants et je pense que chacun peut admettre la rigueur de notre gestion.

Quand je parlais de l'ensemble des voiries, ce sont des éléments que l'on intègre autant que faire se peut, parce qu'il reste, quelle que soit la rigueur de l'analyse des travaux, des marges d'incertitude qui tiennent à la volatilité de la situation actuelle.

Le PPI a clairement prévu les lignes budgétaires sur la question qui nous intéresse, c'est-à-dire la question des mails. C'est parfaitement intégré.

Nous aurons l'occasion d'y revenir ici, le projet, dans sa substantifique moelle, est de remplacer une autoroute par une coulée verte. Je pense que c'est l'adaptation urbaine au 21^e siècle. Il s'agit, avec la transformation de ces mails, de sortir d'une conception héritée du 20^e siècle pour se porter sur les enjeux, les défis et les demandes de nos concitoyens, qui ont été fortes dans cette concertation, de se porter à la hauteur du 21^e siècle.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce débat qui a été très large et riche. Je vais vous consulter sur le bilan de la concertation préalable, puisque c'est l'objet. Je vais vous solliciter sur les trois votes, puisque la remarque avait été faite lors d'un précédent Conseil, à la fois les abstentions, les voix contre et les voix pour, afin que le vote soit parfaitement clair.

Y a-t-il des abstentions ? 37 voix.

Y a-t-il des votes contre ? Pas de vote contre.

Quels sont les votes favorables ? 46 ou 47.

Cela veut dire qu'il y a 3 non-participations au vote ou 3 pouvoirs qui n'ont pas été donnés.

M. CHAILLOU – *Monsieur le Président, la dernière fois, j'avais dit que, pour éviter ce genre de choses, il y avait des boîtiers. Je trouve que c'est ridicule.*

M. le Président – *Vous voulez que l'on vote avec les boîtiers ?*

M. CHAILLOU – *Je demande un vote historique pour les boîtiers.*

(Rires.)

M. le Président – *De toute façon, que ce soit 46 ou 47, la délibération est adoptée, mais je souhaiterais que l'on ait le chiffre précis. Cela ne se joue pas à quelques voix, donc c'est adopté, mais les prochaines fois, on mettra en place les boîtiers une fois pour toutes.*

ADOPTE AVEC 37 ABSTENTIONS ET 48 VOIX POUR

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-014 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Aménagement du territoire - Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés - Quartier des Carmes à Orléans - Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (O.P.A.H.-R.U.) - Opération de restauration immobilière (O.R.I.) - Prorogation de la D.U.P. 1 d'O.R.I - Information.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent

MONTILLOT, Corine PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-

Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Grégoire CHAPUIS,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 15 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 14 Aménagement du territoire - Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés - Quartier des Carmes à Orléans - Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (O.P.A.H.-R.U.) - Opération de restauration immobilière (O.R.I.) - Prorogation de la D.U.P. 1 d'O.R.I - Information.

Le 27 février 2018, la Métropole a obtenu un premier arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique d'opération de restauration immobilière (D.U.P. d'O.R.I.) pour une durée de 5 ans concernant 9 immeubles rue Porte Saint-Jean.

Aujourd'hui, l'animation soutenue auprès des propriétaires des immeubles visés a permis :

- la remise aux normes d'habitabilité de logements ciblés dans les immeubles visés,
- la rénovation complète de 3 immeubles dont 1 en cours,
- l'acquisition de 4 immeubles par la SEMDO (1 permis de construire en instruction et 3 études de réhabilitation en cours),

Seule la copropriété sise 46 rue Porte Saint Jean rencontre des difficultés dans l'élaboration de son programme de travaux et nécessite encore un accompagnement renforcé.

C'est pourquoi, la durée de validité de la DUP 1 d'ORI a été prorogée de 5 ans supplémentaires par un arrêté préfectoral datant du 22 février dernier..

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 313-4,

Vu le programme local de l'habitat n° 3 approuvé en date du 19 novembre 2015,

Vu la délibération n° 006275 du conseil communautaire du 13 avril 2017 définissant l'intérêt communautaire des opérations de restauration immobilière,

Vu la délibération n° 2019-01-31-COM-41 du conseil métropolitain du 31 janvier 2019 approuvant le traité de concession passé avec le groupement SEMDO/CITALLIOS,

Vu la délibération n° 2020-12-17-COM-48 du conseil métropolitain du 17 décembre 2020 déléguant au groupement SEMDO-CITALLIOS les prérogatives administratives liées à la mise en place des différents dossiers de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) d'opération de restauration immobilière (O.R.I.),

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- prendre acte de la décision de prorogation de 5 ans de la D.U.P. 1 d'O.R.I. accordée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2023 qui concerne les 9 immeubles sis Porte Saint-Jean

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-015 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Habitat-logement - Programme local de l'habitat n° 4 (2023-2028) - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 15 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 15 Habitat-logement - Programme local de l'habitat n° 4 (2023-2028) - Approbation.

Le programme local de l'habitat (P.L.H.) (articles L. 302-1 et suivants, et R. 302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation) est un document de planification porté par un établissement public de coopération intercommunale et rendu obligatoire pour les E.P.C.I. de plus de 50 000 habitants par la loi de 2004 sur les libertés et responsabilités locales. Ce document est en outre obligatoire afin que la métropole soit délégataire des aides à la pierre.

L'approbation du projet de nouveau programme local de l'habitat n° 4 a respecté les étapes prévues par la réglementation :

- Premier vote du conseil métropolitain le 23 juin 2022,
- consultation des communes : 22 avis favorables,
- Second vote du conseil métropolitain le 17 novembre 2022.

Conformément au code de la construction et de l'habitation, le P.L.H. a été soumis à l'avis du bureau du comité régional de l'habitat le 2 février 2023, instance pluri-partenaire présidée par la Préfète, ayant vocation à partager les décisions relatives à l'habitat et l'hébergement. Un avis favorable a été émis.

Par ailleurs, conformément à la loi NOTRe dans son article 88-IV, le conseil de développement a été également consulté pour un avis formel, porté à la connaissance de la métropole et joint à la présente délibération. Le conseil de développement reconnaît dans le nouveau programme local de l'habitat, « un projet qui fait état d'une véritable ambition et est issu d'un travail de qualité de la part des services et des partenaires qui ont participé à son élaboration. »

Le projet de P.L.H. n° 4 joint en annexe se compose de cinq parties :

1. Le bilan du P.L.H. n° 3
2. Un diagnostic sociodémographique composé de 14 fiches
3. Un document d'orientation explicitant les choix politiques en matière d'habitat d'Orléans Métropole, précisant les stratégies à mettre en œuvre sur le territoire,
4. Un programme d'actions, décliné en 22 fiches, qui répond aux orientations précédemment formulées et détaillant les objectifs quantifiés de l'offre nouvelle, y compris de logements sociaux, répartie sur le territoire selon les exigences de la loi SRU, ainsi que de la réhabilitation du parc ancien dégradé. Ces actions devront être suivies et régulièrement évaluées.
5. 22 fiches communales qui déclinent le programme d'actions à l'échelle municipale (une fiche par commune).

Le budget prévisionnel du P.L.H. n° 4 s'élève à 20,840 millions € dont 18,240 millions € d'investissement et 2,6 millions € en fonctionnement.

Les objectifs de production nouvelle de logements pour la métropole, déclinés par commune, conformes aux attentes de l'Etat, représentent sur les six années du P.L.H., près de 10 000 logements à construire dont près de 2 800 logements sociaux (P.L.U.S. P.L.A.I. et P.L.S.) au titre de la loi S.R.U. de la délégation des aides à la pierre et au titre de la reconstitution A.N.R.U.. 50 % de ces logements sociaux sont situés sur les 8 communes soumises au rattrapage S.R.U.

La démarche participative a prévalu pendant toute la durée de l'élaboration et se poursuivra

- Le comité de pilotage a rassemblé les services de l'Etat, des élus métropolitains, des maires, des acteurs du monde économique (collecteur de « action logement » direction du développement

économique), des partenaires de l'habitat tels que l'association régionale des bailleurs sociaux, des associations chargées de l'accueil des habitants (agence départementale d'information sur le logement A.D.I.L-E.I.E., la Maison de l'Habitat, des associations d'aide à l'accès au logement). Il continuera à se réunir une fois par an pour assurer le pilotage de la mise en œuvre.

- Plusieurs ateliers thématiques de concertation ont été l'occasion d'approfondir les actions à développer.

- Plusieurs ateliers à chaque étape de l'élaboration ont permis de définir une stratégie partagée pour le territoire.

Ainsi, la mise en œuvre du PLH 4 s'appuiera sur une coresponsabilité entre les communes et la métropole. Chaque commune est responsable de la réalisation de ses objectifs de production de logements et elle détermine la part des logements sociaux dans chaque programme en fonction d'une analyse détaillée de l'offre existante. Orléans Métropole s'engage à donner les moyens de cette analyse, accompagne les services communaux si besoin et définit la programmation locative sociale annuelle à l'échelle de la métropole.

Cette démarche sera poursuivie dans la mise en œuvre du P.L.H. n° 4, avec notamment des réunions thématiques trimestrielles, rassemblant des représentants des communes et des acteurs de l'habitat sur des thématiques aussi diverses que l'observatoire du P.L.H., l'habitat inclusif ou l'accompagnement des communes S.R.U.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le programme local de l'habitat n° 4 (2023-2028),
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous les documents afférents.

Annexe(s) : 1

- P.L.H. 4

M. CHOQUIN – *Le projet de PLH est le fruit d'un an de concertation avec les différents acteurs de son élaboration : l'État, les acteurs publics et privés, les bailleurs sociaux, les constructeurs, les associations, le Conseil de développement. Il a fait l'objet de 6 ateliers thématiques, de réunions bilatérales avec chaque maire, d'échanges avec les services, de temps de travail et de concertation avec le Conseil de développement, qui a par ailleurs émis un avis favorable sur les orientations tout en alertant sur des points particuliers et en pointant ou en insistant sur certains autres points. Les conseils municipaux des communes qui ont été consultés ont également émis un avis favorable à ce projet, qui a ensuite été soumis à l'avis des services de l'État lors d'une audition par le bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, qui a à son tour émis un avis favorable.*

Le PLH a pour ambition de fixer des objectifs de production de logements sur une durée de 6 années (2023-2028) en veillant à préciser la répartition des logements sociaux de manière équilibrée et diversifiée par commune.

Il y a 4 grandes orientations politiques : inscrire pleinement la politique habitat dans la transition écologique ; réduire les déséquilibres en faveur des mixités et de la dignité ; contribuer à l'attractivité du territoire par l'offre de logements ; observer et accompagner une politique de l'habitat partagé. Les orientations se déclinent en 22 actions, mais aussi en 17 sous-actions.

Orléans Métropole a adopté, le 28 novembre 2019, son premier plan climat-air-énergie territorial (PCAET), avec pour ambition de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Au niveau du constat actuel, on retiendra notamment que le secteur résidentiel est à l'origine de 35 % de consommation énergétique, que 35 % des logements de la métropole ont été construits avant 1970, c'est-à-dire sans norme d'isolation, ce qui représente environ 46 000 logements, que 35 000 logements ont des étiquettes E, F et G, à rapprocher des futures contraintes imposées par la

loi Climat et Résilience. Si l'on doit encore prendre un chiffre en compte, 75 % de la consommation énergétique résidentielle est destinée au chauffage.

Il en ressort que la performance énergétique et la sobriété des bâtiments, notamment de l'habitat, constituent l'un des principaux enjeux qui a conduit la Métropole à inscrire dans sa feuille de route un objectif de réduction de 50 % des gaz à effet de serre d'ici 2030, grâce notamment à la rénovation énergétique de 6 150 logements par an. Pour atteindre cet objectif, un guichet unique de la rénovation énergétique a été créé en partenariat avec l'ADIL du Loiret, avec des objectifs d'accompagnement. Ce guichet est installé dans les locaux de l'ADIL et permet d'accompagner toutes les demandes de la première information à la recherche d'un plan de financement optimisé, de conduire également les demandeurs à choisir des travaux pour viser une performance énergétique maximale. Le financement du guichet est assuré par la Métropole, l'ADEME, des aides du FEDER et du SARE. C'est un objectif d'accompagnement de 3 700 propriétaires, 200 copropriétés et un budget de 4,7 M€ sur la durée, avec un nouveau règlement des aides à l'habitat privé.

Concernant les demandes émergées à ce jour, si l'on fait un bilan sur les 9 premiers mois, par rapport à un objectif de 3 967 demandes, on arrive à 4 450 demandes. Ce sont 2 630 logements rénovés, dont 866 avec un gain énergétique supérieur à 35 %. Dans la politique souhaitée, l'idée était d'avoir des rénovations globales et d'atteindre plutôt des étiquettes B ou C, puisqu'il fallait au moins avoir une étiquette BBC Rénovation qui correspond plutôt à une étiquette C actuellement. Les logements en copropriété rénovés sont au nombre de 308 sur 5 copropriétés, et les logements sociaux rénovés de 524 sur 5 ensembles.

Un point important du PLH s'est matérialisé par un programme d'intérêt général qui a été voté lors d'un précédent Conseil métropolitain. Dans le cadre de ce programme d'intérêt général, l'idée est d'avoir un premier accueil au guichet unique Ma Métro Rénov', une prospection ciblée sur la métropole avec des secteurs prioritaires, un accompagnement gratuit du propriétaire par un opérateur désigné, des aides financières majorées et une remise sur le marché des logements dégradés et vacants énergivores. L'ingénierie va consacrer un budget de 1,4 M€, dont 680 000 € de subventions de l'ANAH, et les aides aux travaux sont estimées à 5,6 M€.

La production de logements est croissante en termes d'objectifs sur ce PLH 4, puisque l'annonce est de 9 600 logements construits, tous logements confondus. C'est supérieur aux objectifs du PLH 3 qui étaient de 9 000 logements. Cette projection correspond à l'agrégation des programmes annoncés par les communes. Cela correspond à une prospective de 1 650 logements par an, en sachant que le rythme moyen du PLH 3 a été de 1 700 logements. Si l'on reprend le PLH 3, avec une année supplémentaire, puisque l'on a prorogé d'une année, on arrive à 11 784 logements produits. On peut estimer que sur ce PLH 4, avec les annonces qui sont faites, les objectifs pourraient être dépassés.

Concernant les logements sociaux, l'objectif est fixé à 2 800 logements, ce qui représente 29 % par rapport à tous les logements confondus. On reste dans la même prospective que le PLH 3, puisque c'est ce qui a été atteint dans le cadre du PLH 3. Il est important de noter que 1 400 de ces logements sociaux sont situés sur les 8 communes en obligation de rattrapage SRU. Pour ces communes, l'objectif peut être lissé dans le temps si elles signent avec l'État un contrat de mixité sociale. À ce jour, 5 communes ont émis une intention en ce sens.

Les 2 800 logements sociaux compléteront les plus de 30 000 logements sociaux déjà mis en service sur la métropole ; je crois que l'on est à 30 600 logements. Je rappelle que la métropole compte environ 145 000 logements.

Concernant la diversité des loyers, ce sont des loyers PLAI pour 30 %, des loyers PLUS pour 50 % et PLS pour 20 %. Une attention particulière sera apportée sur l'évolution du taux de pression qu'il nous faudra contenir à un taux de 5 ou en dessous de 5 pour ne pas être pénalisés dans le futur. L'État pourrait, si nous avons un taux de pression important, nous imposer 25 % de logements sociaux, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La Métropole et l'ensemble des communes atteignent un taux de l'ordre de 21 % aujourd'hui.

S'agissant des points importants du PLH, il s'agit de compléter l'offre d'habitat pour les publics spécifiques, en l'occurrence en ce qui concerne les étudiants et les jeunes avec une projection de 1 200 logements abordables sur les FJT, CROUS et HLM. C'était aussi une remarque du CODEV dans l'avis qu'il a émis.

120 logements inclusifs sont programmés pour la partie handicap et seniors. Pour les gens du voyage sédentarisés, 20 terrains familiaux sont prévus, le tout pour une enveloppe de 1,2 M€ de crédits métropolitains.

Concernant le budget consacré à ce PLH 4, le budget de fonctionnement est identique au PLH 3 (2,6 M€), et l'on a 18,2 M€ en investissement, ce qui représente 2 M€ de plus que le PLH 3, essentiellement concentrés sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans le détail, vous avez en vert la partie consacrée au guichet unique, les aides aux travaux pour le parc sociale et le parc privé. Cela représente 23 % du budget. En bleu, c'est le rééquilibrage de l'offre locative sociale et la lutte contre l'habitat dégradé et vacant : 36 % du budget. En orange, c'est l'achèvement des quartiers ANRU, l'accompagnement des copropriétés et de l'habitat spécifique (inclusif, jeune, senior) pour 35 % du budget, et en rouge, l'observation et l'animation par l'organisation de l'offre de services (6 % du budget). Le budget est concordant avec le PPI voté en 2021 qui prévoyait un décaissement de 18,7 M€.

La mise en œuvre du PLH s'appuiera sur une coresponsabilité entre les communes et la métropole pour la réalisation des objectifs fixés.

Je remercie les agents du service habitat logement, et plus particulièrement Ophélie GUINARD qui est présente, pour leur investissement et la qualité du travail qui a été effectué.

M. CHAILLOU – Je salue le travail qui est fait et l'engagement dans le domaine du logement, y compris social.

J'ai un questionnement, parce que j'ai vu apparaître dans la fiche communale de Saint-Jean-de-la-Ruelle une opération qui n'est pas validée par la commune. Cela m'interroge fortement sur la procédure. Le conseil municipal de Saint-Jean-de-la-Ruelle a adopté le PLH, mais comment peuvent apparaître des opérations non validées par la commune dans une fiche communale ? J'ai du mal à comprendre.

M. CHOUIN – On dira que c'est une erreur matérielle que l'on corrigera. Cela a fait l'objet de nombreux échanges entre les services, donc je suis un peu étonné, mais cela peut arriver.

M. CHAILLOU – C'est apparu lors de la dernière réunion qui a eu lieu avec les services, qui ont fait remonter que l'on n'était ni informé ni d'accord, et la réponse qui a été donnée est : « C'est trop tard, le document a été envoyé, donc on ne corrige pas, mais on corrigera plus tard ». Je veux dire qu'il y a une opération qui n'est absolument pas validée par la commune.

M. CHOUIN – On va corriger la demande, puisque de toute façon – c'est ce qui a été rapporté à plusieurs reprises –, on ne se basait que sur ce qui était remonté par les communes. On a même créé une case « observations » dans la fiche communale où vous pouviez remonter tous les éléments qui conduisaient à tel ou tel...

M. CHAILLOU – C'est bien ce qui me semblait.

M. CHOUIN – Je te présente nos excuses, et on corrige.

M. CHAILLOU – Il n'y a pas d'excuses à présenter, mais je veux être certain que l'on n'ait pas une validation...

M. CHOUIN – C'est entendu et ce n'était pas la volonté.

M. le Président – Quelle est l'opération ?

M. CHAILLOU – C'est l'opération de 9 logements qui s'appelle Villadim et chemin du Fromentin. C'est une toute petite opération.

M. le Président – On va apporter les corrections nécessaires. Bien sûr, le vote prend en compte la remarque de M. le maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-016 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'État pour les années 2022-2027- Bilan de l'exercice 2022.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Bruno LACROIX,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Ludovic BOURREAU, William CHANCERELLE, Fanny PICARD, Stéphanie RIST,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	80
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 15 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 16 Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'État pour les années 2022-2027- Bilan de l'exercice 2022.

Contexte

Dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Orléans Métropole a signé le 22 décembre 2021 avec l'État une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre pour six ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Cette délégation permet de mettre en œuvre la politique de l'habitat à l'échelle de la métropole et de décider de l'attribution des aides à la pierre, notamment aux bailleurs sociaux publics et aux propriétaires privés, en faveur de :

- la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation, de la démolition des logements locatifs sociaux et des foyers logements,
- la location-accession,
- l'amélioration du parc privé,
- la création et de l'amélioration des places d'hébergement.

La convention-cadre de délégation de compétences, approuvée par délibération n° 2021-12-16-COM-85 du conseil métropolitain du 16 décembre 2021, définit des objectifs globaux sur les 6 années de sa mise en œuvre, prévoit la signature d'un avenant annuel afin de définir les objectifs annuels et les montants des enveloppes déléguées ainsi que l'examen d'un bilan annuel.

L'année 2022 a été organisée par :

- trois avenants relatifs à la convention-cadre
- l'avenant 2022-01 (avenant n°1) en date du 22 juillet 2022, définit les conditions d'exercice de la délégation pour l'année 2022
- l'avenant 2022-02 (avenant n° 2) le 26 octobre 2022, prévoit le nouveau barème des majorations locales
- l'avenant 2023-03 (avenant n° 3) du 27 décembre 2022, clôture les conditions financières de l'année 2022.
- trois avenants relatifs à la convention de gestion avec l'A.N.A.H. :
- l'avenant 2022-01 (avenant n° 1) du 8 juin 2022 définit les conditions d'exercice de la délégation pour l'année 2022,
- l'avenant 2022-02 (avenant n° 2) du 17 octobre 2022 élargit les aides à l'adaptation à l'autonomie,
- l'avenant 2022-03 (avenant n° 3) du 27 décembre 2022 clôture la programmation.

Il est à noter que les services d'Orléans Métropole ont instruit l'ensemble des dossiers, tant pour le parc public que pour le parc privé.

Le bilan de l'année 2022 pour la production de logements sociaux

Au premier trimestre 2022, la Métropole a organisé 4 réunions intercommunales avec les communes et 8 réunions avec les bailleurs pour identifier les projets de logements pour l'année 2022.

La programmation de logements

➤ Quantitative

253 agréments de logements sociaux P.L.U.S. / P.L.A.I. ont été instruits et accordés, auxquels s'ajoutent 151 logements P.L.S. (227 en 2021).

Cela représente 81 % des objectifs initiaux fixés à la métropole (310 logements).

La part des P.L.A.I. (hormis la résidence sociale et pension de famille sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc) représente le tiers des logements agréés.

A titre d'information complémentaire, la programmation de logements sociaux sur le département du Loiret et la région centre-val de Loire a été la suivante.

	Ométropole	CD45	Total Région
PLAI	110	139	974
PLUS	143	106	964
PLS	151	165	724
Total	404	410	2662

La programmation est avant tout composée d'opérations en construction neuve. Seuls 2 logements sont produits à partir de logements existants (en acquis – amélioré).

9 % des logements (soit 45 au total) atteignent à minima la norme énergétique RE2020.

La répartition géographique des logements

Les 29 programmes de logements sont répartis sur 13 communes.

17 programmes (représentant 218 logements et 54 % de la programmation totale) sont situés sur 7 des 8 communes S.R.U. soumises au rattrapage : Chécy, Ingré, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Olivet, Ormes, Saint Jean le Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

➤ Qualitative

La programmation par niveau de loyers se présente comme suit :

- 110 P.L.A.I. (loyer le plus bas 5,80 € /M²) dont 1 résidence sociale et pension de famille de 40 logements "le clos pasquier" à Saint-Jean-le-Blanc sous la maîtrise d'ouvrage d'ADOMA.
- 143 P.L.U.S. (loyer moyen autour de 6,50 € M²)
- 151 P.L.S. (loyer plus élevé (8€/M²))
- Aucun P.S.L.A.

56 % des logements sont réalisés en V.E.F.A. (vente en l'état futur d'achèvement), c'est-à-dire achetés à un constructeur privé. 89 % des logements sont réalisés en collectif.

➤ Les budgets mobilisés

- 969 180 € mobilisés en crédits délégués en engagement
- 632 167 € mobilisés par la métropole

➤ Crédits mandatés 2022 :

- 910 444 € de crédits délégués
- 1 055 141 € de crédits métropolitains

Durant cette première année d'instruction des dossiers des aides déléguées, la métropole a également instruit 24 dossiers de conventions A.P.L., dont 13 ont été signées en 2022 (correspondant à 92 logements mis en location).

Parc privé

La métropole a organisé des réunions de concertation avec les syndics. En outre, la métropole a créé le guichet unique d'information sur la rénovation énergétique "ma metro renov" mis en œuvre par l'A.D.I.L.

Bilan quantitatif

Pour l'année 2022, Orléans Métropole a soutenu la rénovation de 427 logements privés réhabilités :

- 116 logements de propriétaires occupants : (soit 97 % de l'objectif)
- 2 pour une sortie d'habitat indigne et très dégradé, (soit 100 % de l'objectif)
- 28 pour rénovation énergétique, (soit 85 % de l'objectif)
- 86 pour adaptation à la perte d'autonomie (soit 101 % de l'objectif)
- 3 logements de propriétaires bailleurs, (soit 100 % de l'objectif)
- 308 logements en copropriété pour des travaux de rénovation énergétique Ma PrimeRenov' Copro. (soit 43 % de l'objectif)

Bilan qualitatif

La Métropole mène des opérations d'amélioration de l'habitat de natures et périmètres différents.

- les actions spécifiques
- l'OPAH RU des carmes
- les plans de sauvegarde
- le POPAC
- les actions spécifiques auprès des copropriétés

Les budgets mobilisés

Les droits à engagement mis à disposition du délégataire par l'A.N.A.H. pour l'année 2022 se sont élevés à 5 504 581 €, dont 343 315 € pour de l'ingénierie.

En complément des aides de l'A.N.A.H., la Métropole a attribué 425 310 € d'aides aux propriétaires privés sur ses fonds propres, dont :

- 40 141 € pour l'O.P.A.H. R.U. des Carmes,
- 10 134 € pour le plan d'action des copropriétés de la dalle à Orléans la Source,
- 131 507 € pour le plan de sauvegarde de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle
- 126 605 € pour le fonds d'aide aux propriétaires modestes des copropriétés réalisant des travaux de rénovation énergétique,
- 116 923 € pour les aides aux propriétaires en secteur diffus

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 5629 du conseil de communauté en date du 19 novembre 2015 approuvant le programme local de l'habitat n° 3,

Vu la délibération n° 2021-12-16-COM-85 du conseil métropolitain du 16 décembre 2021 approuvant la convention-cadre de délégation de compétences avec l'Etat ainsi que ses avenants,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le bilan 2022 de l'exercice de la délégation des aides à la pierre,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour sa transmission à Mme la Préfète.

Annexe(s) : 2

- Cartographie de programmation locative sociale par commune
- Synthèse détaillée de la programmation par commune

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-017 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Habitat-logement - Programme local de l'habitat 2023-2028 - Programmation prévisionnelle locative sociale des logements pour l'année 2023 - Règlement des aides au logement social 2017-2022 - Prolongation.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, **SAINT-JEAN-LE-BLANC :** Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET, **SAINT-PRYVE-**

SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Ludovic BOURREAU, William CHANCERELLE, Fanny PICARD, Stéphanie RIST,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	81
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 15 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 17 Habitat-logement - Programme local de l'habitat 2023-2028 - Programmation prévisionnelle locative sociale des logements pour l'année 2023 - Règlement des aides au logement social 2017-2022 - Prolongation.

Le programme local de l'habitat (P.L.H.) n° 4, adopté le 6 avril 2023, définit en son action 2-3a, la programmation et le financement de 2 800 logements sur sa durée, visant à produire une offre nouvelle de logements locatifs sociaux répondant aux besoins des habitants, tout en résorbant les déséquilibres d'offre locative sociale au sein du territoire de la métropole.

Dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Orléans Métropole a signé une quatrième convention de délégation des aides à la pierre le 16 décembre 2021 pour six ans, soit jusqu'en 2027.

Cette délégation permet à la métropole de mettre en œuvre sa politique de l'habitat, en décidant l'attribution des aides à la pierre aux bailleurs sociaux publics ou privés, en faveur :

- de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements, locatifs sociaux et des foyers logements,
- de la location accession,
- de l'amélioration du parc privé,
- de la création et de l'amélioration des places d'hébergement.

Elle exclut toutefois de son champ les aides spécifiques liées à la rénovation urbaine, même si la collectivité soutient sur ses fonds propres les programmes proposés.

Chaque année, dans le cadre de sa compétence habitat logement, Orléans Métropole prépare, en lien avec les communes, les opérateurs et partenaires institutionnels en charge du logement, une programmation prévisionnelle des opérations de logements sociaux publics (y compris les opérations de reconstitution urbaine financées par l'A.N.R.U.), afin de les planifier sur le territoire et d'accompagner techniquement et financièrement les bailleurs dans le montage de leurs projets.

1-La programmation prévisionnelle des nouveaux logements sociaux pour l'année 2023

: Les critères de priorité suivants sont proposés :

- les opérations situées sur des communes soumises à des objectifs de rattrapage, au titre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (S.R.U.),
- les opérations reportées des années antérieures,
- les logements prévus dans des quartiers adoptant des démarches respectueuses du développement durable,
- les opérations dont le permis de construire sera déposé avant le 31 décembre 2023.

Les autres dossiers seront financés en fonction du stade d'avancement du projet concerné et des enveloppes budgétaires déléguées disponibles.

Le recensement prévisionnel (arrêté au 20/02/2023) des logements locatifs sociaux dénombre 327 logements. Pour rappel, l'objectif annuel fixé dans le P.L.H. 4 est de 465 logements répartis en 210 P.L.U.S., 139 P.L.A.I. et 115 P.L.S.

Il se caractérise comme suit :

Financement : 314 logements ordinaires P.L.U.S. / P.L.A.I. / A.N.R.U. /P.L.S.

dont :

- 86 P.L.U.S. (prêt locatif à usage social)
- 54 P.L.A.I. (prêt locatif aidé d'intégration), soit 38 % des logements ordinaires P.L.U.S./P.L.A.I.
- 65 logements reconstruits dans le cadre des conventions A.N.R.U., sur 7 communes
- 109 logements en P.L.S.

Répartition quantitative des 314 logements ordinaires P.L.U.S. / P.L.A.I. / A.N.R.U. /P.L.S. :

- 29 opérations
- 5 bailleurs différents
- 12 communes, dont 6 soumises à des objectifs de rattrapage S.R.U.
- 55 % (soit 176 logements) des logements programmés P.L.U.S./ P.L.A.I./A.N.R.U./P.L.S. sont situés sur les communes soumises aux objectifs de rattrapage S.R.U. (50 % en 2022).

Répartition par typologie de logements (PLUS / PLAI / ANRU/PLS) :

- 46 % de logements individuels

Auxquels il faut ajouter :

- 13 logements P.S.L.A. (prêt social location accession)

Enfin on peut noter la création de 52 logements locatifs privés L.L.I. (logement locatif intermédiaire). « abordables ».

Chaque opération retenue, sous réserve de l'accord du Maire, fera l'objet d'une instruction par les services de la Métropole et d'une décision qui précisera la subvention attribuée par Orléans Métropole sur ses fonds propres et celle au titre des crédits délégués.

2- Le règlement des aides financières au logement social

Le règlement actuel des aides au logement social 2017-2022 est reconduit pour 2023. Il est proposé de prolonger le règlement actuel pour 2023.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 301-3, L. 301-5-1 et suivants,

Vu le programme local de l'habitat n° 3 approuvé le 19 novembre 2015,

Vu la délibération n° 2021-11-09-COM-47 approuvée le 9 novembre 2021, prolongeant la validité du P.L.H. jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la délibération n° 2021-12-16-COM-85 du conseil métropolitain le 16 décembre 2021 approuvant la nouvelle convention cadre de délégation des aides à la pierre passée avec l'Etat pour 2022-2027,
Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-31 du conseil métropolitain en date du 24 février 2022 relative au financement du logement locatif public prolongeant le règlement des aides en 2022,

Vu l'avenant n°2023-01 à la convention cadre de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre 2023,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la programmation prévisionnelle des nouveaux logements sociaux pour l'année 2023, étant précisé que chaque opération fera l'objet d'une délibération, après instruction, permettant d'approuver son agrément ou l'attribution de subventions,
- approuver la prolongation du règlement actuel des aides au logement social 2017-2022 afin qu'il soit reconduit pour 2023.

Annexe(s) : 2

- Programmation prévisionnelle de logements sociaux 2023
- Règlement des aides au logement social 2017-2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-018 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Habitat-logement - Amélioration de l'habitat privé - Rénovation énergétique - Règlement d'attribution des aides "Ma Metro Renov" en secteur diffus 2023-2025 - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Michel LECLERCQ, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Michel LECLERCQ, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SARAN : Maryvonne HAUTIN, Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 15 mars 2023
Commission transition écologique du 27 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 18 Habitat-logement - Amélioration de l'habitat privé - Rénovation énergétique - Règlement d'attribution des aides "Ma Metro Renov" en secteur diffus 2023-2025 - Approbation.

Contexte :

Orléans Métropole est délégataire des aides de l'A.N.A.H. depuis 2005. A ce titre, elle attribue sur son territoire les aides de l'A.N.A.H., en plus de ses aides propres pour l'amélioration de l'habitat privé. Depuis janvier 2022, elle a repris l'instruction des aides de l'A.N.A.H. et de la Métropole auparavant assurée par la délégation locale A.N.A.H. du Loiret.

Les aides de la Métropole aux propriétaires privées sont régies :

- par des conventions passées avec l'A.N.A.H. lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une opération d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H., plan de sauvegarde, etc.)
- par un règlement d'attribution des aides pour le reste du territoire appelé « secteur diffus ».

A ce jour, ces aides en secteur diffus s'appliquent en complément des aides de l'A.N.A.H. pour les travaux de rénovation de logements insalubres ou très dégradés, d'adaptation à la perte d'autonomie et de rénovation énergétique des copropriétés. En revanche, il n'existait jusqu'à présent pas d'aide de la Métropole pour la rénovation énergétique des logements individuels.

Pour répondre à ses ambitions en matière de transition écologique, la Métropole a créé son service public, « Ma Metro Renov' » afin d'inciter et accompagner les propriétaires privés à la rénovation énergétique de leurs logements.

Dans ce cadre, un travail de remise à plat de ces aides a été engagé.

Le nouveau dispositif d'aides:

Ce nouveau dispositif d'aides répond au double objectif suivant :

- Massifier la rénovation énergétique de l'ensemble du parc privé,
- Favoriser la performance des projets

A cet effet, les principes retenus dans l'élaboration de ce nouveau règlement sont les suivants :

- Cohérence avec les autres politiques de la Métropole,
- Ciblage des aides pour garantir un réel effet levier et éviter la dispersion des financements,
- Simplicité d'un système d'aide clair et compréhensible pour les bénéficiaires,
- Complémentarité avec les autres dispositifs existants (A.N.A.H., F.E.D.E.R., etc.)

Aide	Bénéficiaire	Conditions	Montant
Aide Audit	Propriétaires occupants, bailleurs ou syndicat de copropriété Sans conditions de ressources	Audit énergétique réalisé par un bureau d'étude qualifié (ou plan pluriannuel de travaux avec audit énergétique pour les copropriétés) Restitution par un conseiller énergie Ma Metro renov ou par Mon accompagnateur Renov retenu par le propriétaire	50 % de la dépense, plafonnée à : • 1 000 € pour un logement individuel • 10 000 € par bâtiment pour un immeuble collectif Ecrêtement à 100 % d'aide publique

Bonus Réno BBC	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires occupants et bailleurs sous plafonds de ressources A.N.A.H. Très modestes, modestes, Intermédiaires et Intermédiaires majoration de 20% Propriétaires bailleurs avec un conventionnement du logement 	Atteinte du niveau Bâtiment Basse consommation après travaux (performance énergétique supérieure à 104 KWhep/m ²)	Prime forfaitaire de 10 000 € par logement <i>Ecrêtement à 80 % d'aide publique sur le projet</i> <i>Limitée à 3 logements sur une opération locative de plusieurs logements</i>
Bonus Eco Réno	Propriétaires occupants ou bailleurs, sans conditions de ressources	Utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation des parois	Prime forfaitaire de 2 000 € par logement <i>Ecrêtement à 80 % d'aide publique sur le projet</i> <i>Limitée à 3 logements sur une opération locative de plusieurs logements</i>

Toutes ces aides sont cumulables entre elles et avec les autres aides extérieures (A.N.A.H., F.E.D.E.R., etc.).

Les aides de la Métropole pour la rénovation de l'habitat indigne et dégradé et pour l'adaptation à la perte d'autonomie demeurent inchangées.

En revanche, les aides aux copropriétaires modestes et très modestes dans le cadre de projet de rénovation énergétique sont supprimées du fait du renforcement à compter de janvier 2023 des aides individuelles de l'A.N.A.H. pour ces mêmes copropriétaires dans le cadre des aides « Ma Prime Renov Copro ».

De même, l'aide aux frais d'ingénierie est supprimée dans l'attente de connaître les modalités de financement par l'A.N.A.H. du nouveau dispositif « Mon Accompagnateur Renov' ».

Le futur programme d'intérêt général (P.I.G.) Lutte contre l'habitat indigne, vacant et énergivore viendra prochainement compléter ce dispositif d'aide concernant les passoires thermiques, avec un accompagnement renforcé.

Enfin, un axe de réflexion spécifique sur le bâti patrimonial protégé (dit secteur « architecte des bâtiments de France ») sera étudié dans le cadre d'un groupe de travail partenarial dédié, qui pourra donner lieu à la création d'aides spécifiques, adaptées aux spécificités et aux contraintes de ce bâti.

Budget :

La trajectoire définie prévoit une montée en puissance sur 10 ans des projets de rénovation énergétique.

Pour l'année 2023, l'ambition fixée est de 2 500 logements rénovés énergétiquement dont 774 rénovations lourdes.

A cet effet, il est prévu d'apporter 700 000 € d'aides en 2023 sur la base de ce règlement, répartis de la manière suivante :

- Aide à l'audit : 500 logements individuels + 300 collectifs
- Bonus Performance : 30 logements aidés
- Bonus Eco reno : 45 logements aidés

Sur la période 2023–2025, le budget total réservé est de 2,5 millions d'euros.

Calendrier d'entrée en vigueur :

Après approbation du règlement des aides, sa mise en application passe par :

- Une modification du programme d'action territorial de la Métropole par arrêté du président, après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat,
- Un avenant à la convention de gestion passée avec l'A.N.A.H. pour permettre l'intégration et le paramétrage de ces nouvelles règles dans l'outil de gestion de l'A.N.A.H.

La date d'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est fixée au 1^{er} juin 2023.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 5629 du conseil de communauté du 19 novembre 2015 approuvant le programme local de l'habitat n° 3,

Vu la délibération n° 2020-09-24-COM-37 du conseil métropolitain en date du 24 septembre 2020 approuvant le règlement métropolitain des aides,

Vu la convention-cadre de délégation de compétences signée le 30 décembre 2021 avec l'Etat et ses avenants successifs,

Vu la convention-cadre de gestion signée le 30 décembre 2021 avec l'A.N.A.H. et ses avenants successifs,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé en secteur diffus,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous les documents afférents.

Annexe(s) : 1

- Règlement attribution des aides en secteur diffus 2023-2025

M. CHOUIN – *Les aides sont décrites dans le tableau joint à la délibération, et il est à noter que toutes ces aides sont cumulables entre elles et avec les autres aides extérieures telles que l'ANAH et le FEDER.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais intervenir sur cette délibération parce qu'elle est très importante.*

On parle actuellement du réchauffement climatique, et il faut pousser et inciter à rénover des bâtis qui ont été construits il y a longtemps ou dans les années 70-80, qui sont des passoires thermiques. Le problème est qu'il existe beaucoup d'aides, mais que c'est un peu difficile pour les gens de s'y retrouver. C'est très bien que ces aides soient proposées en complément de l'ANAH, mais il faut un dispositif d'accompagnement, parce que sans accompagnement, il n'y aura pas de demandes. Pour monter les dossiers, c'est extrêmement complexe, en sachant que l'on a une législation qui change souvent sur les matériaux.

Je voudrais aussi insister sur l'habitat particulier, mais aussi le problème des copropriétés, parce que quand vous êtes en copropriété, c'est un conseil syndical et une assemblée générale qui décident d'une rénovation énergétique. Il suffit qu'un, deux ou trois copropriétaires soient contre pour que cela bloque le phénomène de rénovation énergétique, souvent dans des immeubles qui ont été construits dans les années 70 et 80, qui sont des passoires thermiques.

Je pense qu'il faut favoriser cela. J'espère que tous les budgets qui vont être engagés pourront se réaliser, parce qu'il faut des demandes et que les dossiers soient acceptés. Je pense qu'il faut aussi mettre un point fort sur l'accompagnement et la lisibilité de tout ce qui peut être offert aux gens, notamment l'accompagnement des syndicats de copropriété qui, souvent, ne sont pas bien informés et ne savent pas comment faire avec les conseils syndicaux ou au moment des AG de copropriété.

M. SCHLESINGER – J'avais prévu d'aborder deux points, je vais commencer par le deuxième concernant le satisfecit que je voulais transmettre à Stéphane CHOUIN sur Ma Métro Rénov', le dispositif d'accompagnement que nous avons mis en place il y a un an pour aider les particuliers et les copropriétaires. Un forum a été organisé à destination de toutes les copropriétés il y a trois semaines.

La démarche fonctionne. Cet après-midi, avec Florent MONTILLOT, j'étais au conseil d'administration de la SEM Energies du Centre-Val de Loire, une société de tiers financement mise en place par la Région pour participer à la réalisation d'un certain nombre d'audits et financer les travaux. Le retour d'expérience de l'équipe dirigeante de cette SEM est qu'une grande partie des contacts qu'ils avaient eus sur le territoire de la métropole et du Loiret était passée par l'ADIL et Ma Métro Rénov', et que le service était très qualitatif dans la mesure où les personnes qui les contactaient avaient été bien orientées. L'ADIL et Ma Métro Rénov' avaient bien identifié le besoin des personnes et les avaient envoyées vers le bon interlocuteur pour commencer. Ce dispositif d'accompagnement que nous avons mis en place pour répondre aux attentes qu'évoquait Mme KOUNOWSKI fonctionne bien et va continuer à s'amplifier.

Ma deuxième remarque est un élément de vigilance que l'on a pris en compte dans ce règlement d'aide mais qui va être important. Il y a eu un débat assez nourri cette semaine au Parlement européen sur un plan européen de rénovation énergétique. Ce débat a été nourri notamment parce qu'une étude d'une université anglaise faisait le bilan de la politique allemande des 10 dernières années en matière de rénovation. Plusieurs centaines de milliards d'euros ont été investis et le résultat est assez peu probant, puisque les économies d'énergie résultant de la politique de rénovation énergétique ne sont pas très satisfaisantes. Je ne vais pas rentrer dans le détail pour savoir si c'était des rénovations un peu sectorielles ou des rénovations globales. Nous avons plutôt fait le choix de la rénovation globale, de le cibler sur un changement de classe, donc sur des grosses rénovations, des passoires thermiques identifiées. En tout cas, cela pose la question de la pertinence des moyens financiers que nous développons.

Nous commençons par étapes. Il y avait 10 M€ dans le PPI et quelques centaines de milliers d'euros sont programmées cette année. Il faut être certain que les sommes que nous dépensons ne se traduisent pas simplement par de l'amélioration et de l'embellissement, mais atteignent des objectifs de performance énergétique, parce que sinon, c'est de l'argent qui aura été dépensé de manière pas totalement appropriée par rapport aux enjeux, et nous avons peut-être intérêt à les mettre sur d'autres opérations qui auraient une efficacité plus grande au regard des défis que nous avons quant au changement climatique.

Sur la rénovation, il faut que l'on soit extrêmement vigilant, mais le schéma d'aide que l'on a retenu en favorisant la rénovation globale plutôt que la rénovation partielle, en favorisant l'augmentation de classe, notamment les plus mauvaises étiquettes pour les faire monter à des étiquettes presque BBC, nous prémunit de ce risque, mais c'est un risque qu'il faut avoir à l'esprit.

M. le Président – Je me permets de rebondir sur ce que dit M. SCHLESINGER, parce que c'est fondamental. Le modèle économique et financier sur lequel repose une perspective de rénovation thermique massive est un modèle qui ne fonctionne probablement pas. Si la chose est démontrée, cela amène des changements profonds dans les politiques qui ont commencé à se mettre en œuvre, que ce soit au plan national ou au plan européen. En d'autres termes, il est possible que le gain environnemental en matière d'économies d'énergie soit relativement faible au regard du coût généré par les travaux que demande la rénovation thermique. Si tel est le cas, nous sommes confrontés à un obstacle majeur – pas seulement nous, métropole, mais partout – parce que le modèle de transition écologique et énergétique repose à la fois sur des énergies nouvelles décarbonées et des économies d'énergie. Par conséquent, il faut intégrer cette perspective.

Mon sentiment, à ce stade, est qu'il faut faire converger la rénovation thermique là où elle est la plus efficace. Vous avez employé l'expression que l'on comprend tous de passoire thermique, et c'est là qu'il faut concentrer les moyens. Il faudra certainement, par rapport aux modèles qui sont en cours, modifier ces modèles – c'est mon sentiment – pour diversifier le recours aux énergies décarbonées.

Je prends un exemple dans le domaine du logement, parce que la question est fondamentale. On serait sur des dépenses qui peuvent atteindre des milliards et des milliards d'euros, ce qui n'est pas finançable. On peut se raconter ce que l'on veut, on n'y arrivera pas, qui plus est dans les délais impartis. On pourra s'autoféliciter parce qu'on ira dans un lieu ou un bâtiment qui aura fait l'objet de rénovation énergétique et on dira que c'est formidable, mais cela ne répond pas au besoin massif. Peut-être qu'il faut aller, non pas sur de la rénovation thermique massive, mais sur des filières d'énergie qui sont aujourd'hui peu utilisées dans le modèle. C'est un sujet que vous apprécierez, Mme KOUNOWSKI, je pense notamment à la géothermie ou la géo-énergie. Des évolutions

techniques et technologiques se font en ce moment et sont extrêmement intéressantes en la matière.

Pour faire simple, plutôt que de rénover thermiquement un grand bâtiment, peut-être que, si l'on peut y avoir accès, et en général c'est possible, il faut plutôt l'alimenter par un changement d'énergie et par la géo-énergie qui coûtera beaucoup moins cher que la rénovation thermique. Il n'empêche que, de toute façon, l'électricité et le photovoltaïque sont nécessaires. Je ne lance pas le débat, chers collègues, mais sur les transports, l'hydrogène... Je savais que j'allais vous faire plaisir aussi. Après avoir fait plaisir à Mme KOUNOWSKI, je fais plaisir à Mme HAUTIN, c'est une magnifique soirée. Sur la question des transports, il y a la question de l'hydrogène. On a un bouquet énergétique un peu différent de celui qui est envisagé depuis un certain nombre d'années.

Merci à M. SCHLESINGER d'être intervenu sur ce sujet qui est fondamental aujourd'hui. Il ne faut vraiment pas que l'on se trompe sur ce sujet. C'est un enjeu majeur.

M. CHOUIN – *Concernant l'accompagnement, c'est ce qui nous a semblé le plus évident, puisque ce sont les mesures qui ont été prises l'été dernier avec la création de la plateforme territoriale de rénovation énergétique et du guichet unique, l'idée étant d'orienter. Le guichet unique s'appuie sur l'ADIL 45-28 et l'idée est de sécuriser le parcours des propriétaires et copropriétaires qui pourraient vouloir s'engager dans la rénovation énergétique.*

Par rapport à ce qui vient d'être dit, je suis convaincu que, même si l'on traite la production d'énergie pour tel chauffage ou tel besoin, la priorité est l'isolation de l'enveloppe. À partir du moment où vous êtes parfaitement isolé, vous consommerez moins. On peut chercher des énergies qui sont moins coûteuses et plus durables, c'est une évidence, mais l'isolation est primordiale. C'est aussi ce qui a guidé le règlement. On fait croire que c'est la métropole qui dépense énormément d'argent dans cette rénovation énergétique. La métropole intervient à partir du moment où l'on atteint un niveau BBC Rénovation, c'est-à-dire une étiquette C aujourd'hui (104 kilowatts par an et par mètre carré). L'argent de la métropole se met sur des projets ambitieux. L'idée de départ est de mobiliser avec l'ADIL et d'orienter sur tout ce qui existe déjà. C'est essentiellement MaPrimeRénov', MaPrimeRénov' Sérénité, les prêts d'amélioration de l'habitat, les éco-prêts à taux 0, etc. Nous venons en supplément de toutes ces aides pour des projets ambitieux.

Sur la partie copropriété, comme l'a rappelé M. SCHLESINGER, les services ont animé un forum pour lequel 30 000 copropriétaires avaient été destinataires d'un courrier pour les mobiliser. L'idée est de renouveler ces démarches.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-019 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Aménagement et développement économique - Commune d'Ingré - Z.A.C. des Guettes - Traité de concession passé avec la S.A.S. DES GUETTES - Approbation d'un avenant n° 5.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent

MONTILLOT, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL,

Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-

Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Isabelle RASTOUL,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	83
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 15 mars 2023
Commission attractivité du 17 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. MILLIAT

N° 19 Aménagement et développement économique - Commune d'Ingré - Z.A.C. des Guettes - Traité de concession passé avec la S.A.S. DES GUETTES - Approbation d'un avenant n° 5.

Afin de disposer d'une nouvelle offre foncière sur le pôle 45, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a créé, par délibération du conseil de communauté en date du 27 mai 2009, une zone d'aménagement concerté (Z.A.C.), sur la commune d'Ingré, de 39 hectares, dont 25 hectares cessibles pour des activités économiques mixtes.

Par délibération du conseil de communauté du 20 mai 2010, la communauté d'agglomération a retenu le groupement ORLIM Investissements - MDM groupe DERET comme aménageur de la Z.A.C. des Guettes.

Ce groupement s'est constitué depuis en société par actions simplifiées (S.A.S).

Le traité conclu avec le groupement le 12 octobre 2010 a été transféré à la S.A.S. DES GUETTES par la passation d'un avenant n° 1 en date du 21 décembre 2010.

Face à diverses difficultés ayant retardé la mise en œuvre opérationnelle de l'opération, plusieurs avenants ont été approuvés.

Un avenant n° 2 du conseil de communauté le 21 avril 2011 a eu pour objet d'approuver la modification du planning prévisionnel.

Un avenant n° 3 au traité de concession en date du 13 mars 2013 a eu pour objet de préciser certains éléments du traité sur le volet de la maîtrise foncière et de la remise d'ouvrage et de redéfinir un calendrier.

Un avenant n° 4 approuvé par le conseil métropolitain le 22 octobre 2020 a permis de clarifier la date d'échéance du contrat de concession en précisant qu'il trouve son terme dans la réalisation complète de l'opération, celle-ci se terminant au plus tard le 31 décembre 2028.

Un avenant n° 5, ici présenté, prend acte de l'actualisation du bilan prévisionnel de l'opération étant rappelé que la S.A.S. DES GUETTES doit encore acquérir 3 ha divisés en 15 propriétaires et réaliser la seconde phase des travaux de voirie, comprenant des fouilles archéologiques.

Dans ce contexte, le bilan initial passe de 12 680 000 € à 15 336 537 € en dépenses. En recettes, le bilan passe de 13 015 198 € à 15 672 299 €. Il est pris acte de l'augmentation du montant des charges foncières, qui a été actualisé, et s'aligne sur le marché passant de 45€/m² à 71 €/m².

Ainsi, le bilan reste équilibré sans participation financière de la Métropole.

Il est ajouté sur proposition de la S.A.S. DES GUETTES d'intégrer une clause de retour à meilleure fortune qui indiquerait que tout excédent de marge au-delà de la marge initiale prévue au traité de concession soit reversé à la métropole.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 300-5,

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 12 octobre 2010 avec le groupement ORLIM Investissements-MDM Groupe DERET, relatif à l'aménagement de la Z.A.C. des Guettes,

Vu l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement en date du 21 décembre 2010 transférant le traité de concession du groupement solidaire ORLIM Investissements M.D.M. Deret à la S.A.S. DES GUETTES,

Vu l'avenant n° 2 du 5 février 2013 modifiant le planning prévisionnel de l'opération,

Vu l'avenant n° 3 du 13 mars 2013 modifiant notamment les modalités d'affectation et de versement de la participation de la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loir à l'opération,

Vu la délibération n° 8730 du conseil de communauté du 13 avril 2017 portant définition de l'intérêt communautaire dans la compétence « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme »,

Vu l'avenant n° 4 approuvé par conseil métropolitain du 22 octobre 2020 clarifiant la date d'échéance du contrat de concession de l'opération d'aménagement Z.A.C. des Guettes,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 5 au traité de concession de la Z.A.C. des Guettes, conclu avec la S.A.S. DES GUETTES ayant pour objet la modification du calendrier opérationnel et l'actualisation du bilan financier prévisionnel,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour signer ledit avenant et tout document s'y afférent.

Annexe(s) : 1

- Avenant n° 5 Z.A.C. des Guettes

M. MILLIAT – *La ZAC des Guettes date de 2010 et nous en avons parlé en octobre 2020 car nous avons un problème avec l'avenant n° 4 que la SAS des Guettes ne souhaitait pas signer et dans lequel on précisait le terme de la réalisation complète de l'opération qui devait se terminer au plus tard le 31 décembre 2028. Depuis, la SAS des Guettes a discuté avec nos services, a trouvé un terrain d'entente et a signé l'avenant n° 4.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-020 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Recherche, transferts de technologies et innovation - Organisation de la 5e édition de Cosm'Innov - Approbation d'une convention à passer avec l'association COSMETIC VALLEY. - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Isabelle RASTOUL, Pascal TEBIBEL,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	88
Nombre de votants	82
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 17 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. MONTILLOT

N° 20 Recherche, transferts de technologies et innovation - Organisation de la 5e édition de Cosm'Innov - Approbation d'une convention à passer avec l'association COSMETIC VALLEY. - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

L'association COSMETIC VALLEY a été labellisée « pôle de compétitivité » par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (C.I.A.C.T.) le 12 juillet 2005. Elle est aujourd'hui le premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique.

Le pôle fédère également les acteurs de la recherche avec 9 universités et 226 laboratoires publics, soit 8 200 chercheurs, mais également la formation avec une quinzaine d'établissements partenaires ouvrant ainsi 136 cursus de formation à près de 100 000 étudiants.

Par ailleurs, la région Centre-Val de Loire et tout particulièrement le territoire d'Orléans Métropole, disposent d'un écosystème scientifique public (AgroParisTech, C.N.R.S., université d'Orléans...), privé (CAUDALIE, LVMH, L'OREAL ...) qui intervient sur l'intégralité de la chaîne de valeur cosmétique et permet la conception et la production à l'échelle locale de produits cosmétiques. L'excellence scientifique de l'Orléanais a conduit naturellement à la création et l'organisation à Orléans en 2007 de la 1e édition de Cosm'Innov avec l'appui du pôle de compétitivité COSMETIC VALLEY, suivie des 4 autres éditions en 2010, 2013 et 2016.

Compte-tenu de l'expertise du pôle COSMETIC VALLEY reconnue au niveau national et international, du succès des 4 précédentes éditions qui ont été elles aussi organisées avec l'appui de la COSMETIC VALLEY et cofinancées par la région Centre-Val de Loire et Orléans Métropole, en complément des recettes générées par l'évènement, il a été convenu que le pôle COSMETIC VALLEY assure l'organisation de la 5e édition de Cosm'Innov

Cette 5e édition, se tiendra à CO'Met les 24 et 25 mai prochains et, dès le 23 au soir se tiendra une conférence à destination du grand public à l'hôtel Dupanloup, portant sur le thème de l'inspiration de la nature dans la cosmétique de demain.

La dimension internationale du congrès Cosm'Innov reste inchangée. Des intervenants français et étrangers (Corée du Sud, Grèce, Japon, anglais...) sont attendus. Les thématiques prévues de cette 5e édition portent sur :

- l'inspiration de la nature,
- la beauté dans le changement climatique,
- la connaissance de la biologie humaine pour de meilleurs produits cosmétiques,
- l'interdisciplinarité de la science pour de meilleures formulations.

Le budget prévisionnel total de cette édition est de 203 000 € financé par des recettes prévisionnelles comprenant 78 000 € de recettes privées, une subvention de la région Centre Val de Loire de 77 000 € et une subvention d'Orléans Métropole de 48 000 €.

Le taux de subvention d'Orléans Métropole pour cette édition est de l'ordre de 23,6 %. Ce taux est comparable à la moyenne du taux de subvention du territoire Orléanais (subvention de la commune d'Orléans + subvention de la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire) pour les trois dernières éditions (2010, 2013, 2016) qui était de 21,1 %, sachant que le département du Loiret subventionnait ces éditions (avant la mise en application de la loi NOTRE).

La présente convention porte sur l'organisation de la 5e édition de Cosm'Innov, compte-tenu de la spécificité des dépenses qui sont inhérentes à cette organisation. L'appui financier d'Orléans Métropole à la COSMETIC VALLEY pour l'organisation de cet évènement est donc à distinguer de la subvention attribuée par Orléans Métropole au pôle COSMETIC VALLEY, au titre de l'année 2023.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association COSMETIC VALLEY en date du 2 mars 2023,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec l'association COSMETIC VALLEY ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien à l'organisation de la 5^e édition de Cosm'Innov qui se déroulera à Orléans du 23 au 25 mai inclus,

attribuer dans ce cadre une subvention de fonctionnement d'un montant total de 48 000 € au titre de cette convention,

- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour signer la convention,

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 67, nature 65748 opération RT2P003 INO, engagement n°23INO05040.

Annexe(s) : 1

- Convention pour l'attribution d'une subvention

ADOPTE AVEC 19 ABSTENTIONS ET 63 VOIX POUR

NON PARTICIPATION AU VOTE DE PASCAL TEBIBEL

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-021 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Développement économique - Soutien à la création d'entreprises - Approbation de conventions à passer avec la boutique de gestion d'Orléans et du Loiret (B.G.E. LOIRET) et l'association INITIATIVE LOIRET - Attribution de subventions.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Francine MEURGUES,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Pascal TEBIBEL,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	88
Nombre de votants	79
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 17 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. MILLIAT

N° 21 Développement économique - Soutien à la création d'entreprises - Approbation de conventions à passer avec la boutique de gestion d'Orléans et du Loiret (B.G.E. LOIRET) et l'association INITIATIVE LOIRET - Attribution de subventions.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et plus particulièrement de soutien à la création d'entreprises, Orléans Métropole accompagne depuis déjà quelques années un certain nombre de partenaires, qui eux-mêmes concourent à cette politique publique.

L'association B.G.E. LOIRET constitue ainsi un des outils privilégiés à destination des micros projets ou de très petites entreprises (T.P.E.). Cette boutique de gestion, propre au Loiret, a été créée le 25 décembre 2004. Elle est désormais membre du réseau national B.G.E. LOIRET, labellisé en mai 2010, et se dénomme donc désormais BGE LOIRET. La B.G.E. LOIRET réalise un accompagnement dans la démarche de création d'entreprises.

B.G.E. LOIRET propose également la mise en place et l'animation de sessions collectives classiques, ainsi qu'une section dédiée aux services à la personne. Le porteur de projet pourra ensuite bénéficier d'un accompagnement individualisé par un conseiller en création.

Les actions menées au titre de 2023, qui s'inscrivent dans la continuité de celles menées au cours des années précédentes, se déclinent comme suit :

- actions de sensibilisation sur la création d'entreprises : premier niveau d'information à travers des sessions collectives d'information bimensuelles,
- accompagnement individualisé des porteurs de projets, appui au démarrage et au développement des T.P.E., via T.P.E. P.U.L.S.E., bouquet d'offres de services dédiés aux petites entreprises.

De nouvelles actions seront mises en œuvre :

- « Citeslab » soutenue également par la B.P.I. favorisant l'insertion professionnelle et l'employabilité des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment par une approche entrepreneuriale,
- Le « Village EntrepreneurEs » qui se déroulera sur 2 jours les 30 juin et 1^{er} juillet 2023 et mettra en lumière des entrepreneurs ambadrices de la région Centre-Val de Loire. Cette manifestation mobilise les femmes et les appuie sur 4 thématiques de développement : leadership et confiance en soi, posture commerciale et prospection de nouveaux clients, lever de fonds pour un projet, communiquer et candidater au concours : « J'OSE ! ».

Pour préparer cette manifestation, l'action démarrera par des phases visant la captation et la montée en compétences des 50 entrepreneuses qui y tiendront un stand.

Au titre de 2023, et dans le cadre des orientations budgétaires actées par Orléans Métropole, il est proposé d'attribuer à l'association BGE Loiret une subvention de fonctionnement pour un montant de 38 000 euros en lieu et place des 33 000 € accordés au titre de l'année 2022.

Répartition du montant de la subvention par action (en €)			
1. Accompagnement à la création d'entreprise	2. Dispositif CITELAB	3. Village Entrepreneurs	Total
23 000 €	12 500 €	2 500 €	38 000 €

L'association Initiative Loiret constitue un des outils privilégiés à destination des micros projets ou de très petites entreprises (T.P.E.). Elle a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice

d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'entreprises.

L'action de l'association se décline en trois points :

- le prêt sans intérêt, destiné essentiellement au fonds de roulement, peu financé par les banques,
- la « labellisation », l'approbation du comité d'agrément facilite l'obtention du prêt bancaire,
- l'accompagnement post-installation, soutien essentiel à l'entrepreneur débutant.

Au titre de 2023 et dans le cadre des orientations budgétaires actées par Orléans Métropole, il est proposé d'attribuer à l'association Initiative Loiret une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros. Ce montant reste identique à celui attribué en 2022.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes des associations B.G.E. et Initiative Loiret reçues en juillet 2022,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- décider d'attribuer à la Boutique de gestion d'Orléans et du Loiret une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 000 € et à l'association Initiative Loiret une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros au titre de l'année 2023,
- approuver les conventions d'attribution de subventions correspondantes à passer avec la Boutique de gestion d'Orléans et du Loiret et à l'association Initiative Loiret,- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 64, nature 65748 DEV, engagements n° 23DEV04902 et 23DEV04904

Annexe(s) : 1

- Convention d'attribution de subvention à l'association BGE
- Convention d'attribution de subvention Initiatives Loiret

M. MILLIAT – *La BGE s'intéresse principalement aux créateurs d'entreprise et elle aide les porteurs de projet en leur donnant des cours plus ou moins individualisés.*

Initiative Loiret est assez étonnante. Sur les 5 dernières années, 88 % des entreprises qui ont été soutenues par Initiative Loiret sont toujours existantes 5 ans après. Les 12 % restants ont disparu principalement à cause du contexte économique lié au Covid. Cela signifie que toutes les personnes qui sont passées entre leurs mains ont survécu. Ce sont 92 projets sur la métropole qui ont reçu 76 avis favorables (deux tiers de création, un tiers de reprises), et ceux qui ont reçu un avis favorable sont tous restés en vie, hormis les 12 %. C'est plus de 10 % au-dessus de la moyenne nationale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE PASCAL TEBIBEL

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-022 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Emploi - Adhésion à l'association cellule économique régionale de la construction Centre-Val de Loire (C.E.R.C.) au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Thomas

RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel

RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Francine MEURGUES,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	80
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 17 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : MME SLIMANI

N° 22 Emploi - Adhésion à l'association cellule économique régionale de la construction Centre-Val de Loire (C.E.R.C.) au titre de l'année 2023.

Dans le cadre de ses compétences facultatives, Orléans Métropole exerce, en lieu et place de ses communes membres, le soutien aux organismes d'insertion par l'emploi.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, Orléans Métropole souhaite ainsi développer et pérenniser le partenariat avec les acteurs de l'emploi, nécessaire pour l'atteinte de l'objectif et développer l'employabilité du public de demandeurs d'emploi.

Orléans Métropole souhaite également contribuer au soutien des démarches d'économie circulaire, créatrices d'emploi local.

Par délibération n°2022-11-17-COMDEL-033 du conseil métropolitain du 17 novembre 2022, Orléans Métropole a acté au titre de l'année 2023 son adhésion à l'association loi 1901 cellule économique régionale de la construction Centre-Val de Loire (C.E.R.C.) sur la base d'un montant de 851,13 €.

Par un courrier du 13 janvier 2023, l'association C.E.R.C., a fait part à Orléans Métropole d'une augmentation de 5 % tous les 3 ans du montant de l'adhésion 2023 étant une année d'actualisation, ce qui modifie ainsi le montant de l'adhésion est modifié à hauteur de 893,69 €.

Par conséquent, il convient d'abroger la délibération précitée et d'approuver la présente.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-11-17-COMDEL-033 du conseil métropolitain du 17 novembre 2022,

Vu la demande de modification du montant de l'adhésion de l'association C.E.R.C. du 13 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- abroger la délibération n° 2022-11-17-COM-33 du conseil métropolitain du 17 novembre 2022 approuvant l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association C.E.R.C. d'un montant de 851,13 € pour l'année 2023,
- approuver l'adhésion pour 2023 à la C.E.R.C. Centre-Val de Loire, pour un montant de 893,69 € au titre de l'année 2023,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 65, nature 6281 INS, engagement n° 23INS04898.

Annexe(s) : 1

- Bulletin d'adhésion

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-023 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Emploi - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,

Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel

MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic

BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Francine MEURGUES,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,

SARAN : Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	79
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 17 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : MME SLIMANI

N° 23 Emploi - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT - Attribution d'une subvention.

Dans le cadre de ses compétences facultatives, Orléans Métropole exerce, en lieu et place de ses communes membres, le soutien aux organismes d'insertion par l'emploi. Orléans Métropole souhaite ainsi développer et pérenniser le partenariat avec les acteurs de l'emploi, nécessaire pour l'atteinte de l'objectif de développer l'employabilité du public de demandeurs d'emploi.

Orléans Métropole entend ainsi soutenir les structures d'insertion ouvrant des postes en faveur de ces publics issus du territoire d'Orléans Métropole.

La présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention d'aide au fonctionnement à l'association accompagnant des demandeurs d'emploi dans leur accès rapide et durable à l'emploi et/ou la formation.

ASSOCIATIONS	Rappel subvention accordée 2022	Coût total opération 2023	Autres financements 2023	Subvention demandée par l'association en 2023	Subvention Orléans Métropole proposée en 2023
INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT « Insertion professionnelle et intégration durable » Dispositif d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation pour 70 participants qui s'appuie sur un accompagnement individuel et collectif, pour travailler en amont la logique de parcours, préparer l'entretien d'embauche /l'entrée en formation/ les tests de sélection des agences d'intérim, gérer les démarches numériques : mise en ligne et actualisation du CV, gestion de l'espace personnel Pôle Emploi...	27 000 €	87 760 €	ANCT: 25 000 € VO: 10 000 € PE: 20 000 € Etat : 3 760 € Aides privées fondations : 4 201 € reprise sur amortissement : 799 €	24 000 €	24 000 €
TOTAL	27 000 €	87 760 €	63 760 €	24 000 €	24 000 €

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association INITIATIVES ET DÉVELOPPEMENT en date du 18 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association INITIATIVES ET DÉVELOPPEMENT, telle que présentée dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2023,
- approuver la convention de soutien correspondante à passer avec l'association INITIATIVES ET DÉVELOPPEMENT,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour signer ladite convention,

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 65, opération EI2H006, nature 65748 INS, engagement n° 23INS04900.

Annexe(s) : 1

- Convention INITIATIVES & DEVELOPPEMENT 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-024 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Développement numérique et ville intelligente - Adhésion à l'association LES INTERCONNECTES.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Charlotte LACOLEY,

SARAN : Gérard VESQUES,

SEMOY : Laurent BAUDE,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	80
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 17 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. TEBIBEL

N° 24 Développement numérique et ville intelligente - Adhésion à l'association LES INTERCONNECTES.

Dans le cadre de sa politique de développement numérique, Orléans Métropole souhaite adhérer au réseau national des territoires innovants Les Interconnectés qui offre une plateforme d'échanges, un centre de ressources et un espace de partages physiques et numériques utiles dans l'élaboration de la stratégie numérique et le développement des usages numériques des collectivités.

Créé en 2009 par l'AdCF Intercommunalités de France et France Urbaine, le réseau des Interconnectés a pour mission d'accompagner la transformation numérique des collectivités à travers des solutions concrètes fondées sur le partage, l'intelligence collective et la proximité de l'utilisateur. Il organise des événements nationaux et régionaux tels qu'un forum national annuel, des sessions de formation Territoir'Prod, des rencontres régionales IntercoTour et des concours de territoires innovants et de startups.

En 2022, Orléans Métropole a eu l'honneur d'être distinguée par la remise du Label « Territoire Innovant » lors du forum des Interconnectés pour son projet innovant « Foxtrot » mené dans le cadre du programme européen BE-GOOD. En 2017, Orléans Métropole avait co-organisé avec le réseau des Interconnectés, à Orléans, une rencontre régionale des territoires innovants avec une table-ronde, un atelier de formation à l'open data et un concours de startup. Cette année, Orléans Métropole souhaite participer aux groupes de travail sur les sujets de l'inclusion numérique, le numérique responsable, les enjeux territoriaux de la donnée et la transformation des métiers et formation numérique des agents de la collectivité.

Cette adhésion permettra à la collectivité de bénéficier d'un espace d'échanges, de concertation et d'un appui pour la mise en œuvre des projets inscrits dans sa feuille de route numérique.

La cotisation annuelle s'élève à 3 600 € pour l'année 2023.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association Les Interconnectés pour les années 2022 et 2023,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, fonction 64, nature 6281, engagement n°23DNU01207 et 23DNU00000,

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-025 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Habitat-logement - Fonds unifié logement (F.U.L.) / Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) - Appel à contribution financière - Conventions à passer avec la C.A.F., la M.S.A., VEOLIA, SUEZ, L'ORLEANAISE DES EAUX, EAU D'OLIVET et ENGIE - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,

Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel

MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic

BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Bruno LACROIX,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Florence CARRE,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	88
Nombre de votants	82
Quorum.....	45

Séances
Commission aménagement du territoire du 15 mars 2023
Commission cohésion sociale et territoriale du 22 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 25 Habitat-logement - Fonds unifié logement (F.U.L.) / Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) - Appel à contribution financière - Conventions à passer avec la C.A.F., la M.S.A., VEOLIA, SUEZ, L'ORLEANAISE DES EAUX, EAU D'OLIVET et ENGIE - Approbation.

Le fonds unifié logement (F.U.L.) et le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) sont deux des trois compétences transférées par le département du Loiret à Orléans Métropole depuis le 1^e janvier 2019.

1- Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) :

Ce fonds concerne l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans révolus, à travers :

- des aides individuelles : transport, emploi et formation, logement, hébergement, sport, culture, santé et alimentation,
- des actions et des mesures d'accompagnement (social, budgétaire, autonomie dans le logement, insertion socioprofessionnelle, soutien psychologique) mises en oeuvre par des associations subventionnées.

Etat du budget 2022

DEPENSES 2022		RECETTES 2022		
Poste	Crédits ouverts au budget	Nombre de bénéficiaires		
Aides individuelles (fonctionnement/investissement)	98347.52€	720 aides accordées 303 jeune	Conseil Départemental	197 155 €
Subventions pour accompagnement socio-éducatif	93 984€	340 jeunes	C.A.F.	€
Prestations pour accompagnement socio-éducatif	0 €		MSA	1960 €
Ressources humaines	52 400€		Dépôt et cautionnement versé	6000 €
Fournitures...	108.43€		Remboursement Chèques Personnalisés	€
			Orléans Métropole Reste à charge	39 725 €
TOTAL	244 840 €			244 840€

Budget prévisionnel 2023 du F.A.J.

DEPENSES PREVISIONNELLES 2023		RECETTES PREVISIONNELLES 2023	
Aides individuelles (fonctionnement/investissement)	97451 €	Conseil Départemental	197 155 €
Subventions pour accompagnement socio-éducatif	94000 €	C.A.F.	€
Prestations pour accompagnement socio-éducatif	6000 €	MSA	9160 €
Ressources humaines	52400 €	Dépôt et cautionnement versé	6000 €
Fournitures...	300 €	Remboursement Chèques Personnalisés	5000 €
		Orléans Métropole Reste à charge	32 836€
TOTAL	250 151 €		250 151 €

1- Le fonds unifié logement (F.U.L.) :

Il s'agit d'un dispositif visant à aider les ménages en difficulté, sous conditions de ressources, à accéder à un logement ou à s'y maintenir, par des aides financières directes ou indirectes.

Ainsi, le fonds unifié logement est un outil qui est mobilisé tant pour faciliter les parcours résidentiels des ménages très modestes que pour maintenir les ménages dans leur logement et prévenir les expulsions.

Le F.U.L. est constitué de contributions volontaires des partenaires (E.P.C.I., caisses d'allocations familiales, mutualité sociale agricole, bailleurs sociaux et fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone).

Entre septembre 2021 et janvier 2022, Orléans Métropole et le conseil départemental ont piloté une réflexion partenariale pour réviser et simplifier ce règlement intérieur. Ce dernier est entré en application pour les ménages reçus par les services instructeurs après le 1^{er} janvier 2023.

Etat de la consommation du budget 2022 :

DEPENSES			
Poste	Montant prévisionnel	Montants mandatés sur le budget 2022	Nombre de bénéficiaires
Marché espace ressource logement	597 166 €	791 829,12 €	Données bilan annuel : 1 214 personnes accompagnées.
Aides individuelles	490 000 €	288 931,82 €	F.U.L. accès et maintien dans le logement : 466 aides accordées pour l'accès en 2022 (dont 142 cautionnements). 50 foyers aidés pour se maintenir dans le logement. F.U.L. énergie, eau, téléphone : 228 aides accordées en 2022.

Actions complémentaires	62 768 €	56 812 €	- 2 dispositifs de sous location avec une trentaine de logements portés par l'AIDAPHI et l'AHU. - 1 dispositif de gestion locative adaptée dans le parc privé avec SOLIHA AIS. - 2 appartements pédagogiques - 1 dispositif d'accompagnement spécifique pour les femmes victimes de violence
Provision cautionnement loyers	30 000 €	5 093,65 €	Sur la période 2019-2022, le F.U.L. a apporté en moyenne 216 cautionnements pour une durée de 12 mois. En 2022, 7 cautionnements ont fait l'objet d'une mise en jeu.
Fonds de garantie sous location	15 000 €	3 046,78 €	Le fonds de garantie a été mobilisé afin de palier au défaut de paiement des trois ménages.
TOTAL	1 194 934 €	1 145 713,37 €	

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant inscrit BP 2023	Contributeur	inscription budgétaire
Marché Espace Ressource Logement (accompagnement social lié au logement)	741 000 €	CD45	524 873 €
Aides individuelles	330 000 €	OMétropole	288 457 €
Actions complémentaires	65 000 €	C.A.F. MSA Bailleurs sociaux ENGIE EDF C.A.F. fond de garantie Récupération usager	367 670 €
Provision cautionnement loyers	30 000 €		
Fond de garanties sous-location	15 000 €		
TOTAL	1 181 000 €		1 181 000 €

Les contributions volontaires sont déterminées comme suit :

- Bailleurs sociaux :

La contribution volontaire est de 4,40 € par logement géré sur le territoire métropolitain (barème financier analogue à celui des années antérieures).

Les bailleurs ont communiqué le nombre de logements sociaux conventionnés situés sur le territoire métropolitain et mis en location au 1^{er} janvier 2023.

Bailleurs sociaux	Nombre de logements sociaux mis en location au 1 ^{er} janvier 2023 sur le territoire métropolitain	Contribution 2023
Groupe 3F CVL	3 532	15 540,80 €
Pierres et lumières	1 177	5 178,80 €

Logemloiret	4 144	18 233,60 €
ICF atlantique	502	2 208,80 €
Valloire habitat	6 195	27 258,00 €
Valloire pour le compte de l'Opérateur National de Vente (ONV)		325,60 €
France Loire	2 092	9 204,80 €
Les Résidences de l'Orléanais	9 351	41 144,40 €
CDC habitat	68	299,20 €
CDC habitat social	655	2 882,00 €
Scalis	683	3 005,20 €
TOTAL	28 399	125 281,2 €

- C.A.F. du Loiret et caisse de mutualité sociale agricole Beauce-Cœur de Loire.

S'agissant de la C.A.F., une nouvelle convention précise sa participation au F.U.L. et au F.A.J. pour 2023.

S'agissant de la caisse de mutualité sociale agricole Beauce-Cœur de Loire, une nouvelle convention précise sa participation au F.U.L. et au F.A.J. pour 2023.

- Après des fournisseurs d'eau-et d'énergie :

Avec ENGIE : le projet de convention pluriannuelle 2023-2025 indique que l'opérateur fait connaître chaque année sa contribution au F.U.L. au plus tard au 30 juin de l'année.

Avec EDF : sa contribution 2023 sera connue à l'occasion d'un courrier envoyé à la fin du premier semestre 2023 à Orléans Métropole. Cette dernière émettra alors un titre de recettes du montant correspondant, conformément à la convention pluriannuelle (2021-2025).

Avec les fournisseurs d'eau (VÉOLIA, SUEZ, L'ORLÉANAISE DES EAUX, EAU D'OLIVET) : une nouvelle convention au titre de l'année 2023 indique les montants de créance que chacun de ces derniers s'engage à abandonner.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- fixer la contribution financière des bailleurs sociaux au budget du F.U.L. à hauteur de 4,40 € par logement mis en location sur le territoire métropolitain et selon le tableau ci-dessus,
- approuver la convention de partenariat annuelle à passer avec la C.A.F. du Loiret, pour formaliser sa participation financière aux budgets du F.U.L. et du F.A.J., au titre de l'année 2023, et les modalités de sollicitation des aides,
- approuver la convention de partenariat annuelle à passer avec la caisse de mutualité sociale agricole Beauce-Cœur de Loire, pour formaliser sa participation financière aux budgets du F.U.L. et du F.A.J., au titre de l'année 2023, et les modalités de sollicitation des aides,
- approuver la convention à passer avec VÉOLIA, SUEZ, L'ORLÉANAISE DES EAUX ET EAU D'OLIVET au titre de l'année 2023, pour préciser les montants que chacun d'entre eux s'engage à abandonner,
- approuver la convention de partenariat 2023-2025 à passer avec ENGIE,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions,
- imputer les recettes correspondantes au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 428, nature 7518, opération VH1P103B, code gestionnaire F.U.L. pour €, au titre de la contribution des bailleurs sociaux au F.U.L.,
- imputer les recettes correspondantes au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 428, nature 7518, opération VH1P103A, code gestionnaire F.U.L. au titre des autres financeurs du F.U.L. (ENGIE et EDF),

- imputer les recettes correspondantes au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 428, nature 7512, code gestionnaire F.U.L. au titre des financeurs C.A.F. et M.S.A.,
- imputer les recettes correspondantes au budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 428, nature 7476, code gestionnaire F.A.J. au titre des financeurs C.A.F. et M.S.A.,

Annexe(s) : 4

- Convention CAF
- Convention ENGIE
- Convention fournisseurs eau
- Convention MSA

Mme TRIPET – *Il y a quelques temps, je vous avais interpellés sur la problématique des fournisseurs d'énergie, en particulier les fournisseurs d'énergie privés. Si des jeunes ou d'autres personnes demandent des aides pour payer leurs factures, malheureusement, s'ils étaient abonnés à des fournisseurs privés, ils n'ont pas droit à ces aides, car ces aides ne peuvent être attribuées que s'ils sont abonnés à des fournisseurs historiques. La métropole avait sollicité les différents fournisseurs et je crois que la réponse était attendue, mais nous n'avons pas eu de suite. J'aimerais savoir où l'on en est et ce que l'on pourrait faire pour mettre en alerte les différentes personnes, pour leur dire que si elles ont des problèmes de facture avec ces fournisseurs privés, elles ne pourront pas être aidées par la métropole, en tout cas par le FUL ou le FAJ.*

M. CHOUIN – *La problématique est la même à ce jour. Nous avons des groupes de travail avec certains fournisseurs d'énergie pour faire avancer les choses, mais pour l'instant, il n'y a pas d'avancée concrète.*

Mme TRIPET – *Les problèmes de factures sont là.*

M. CHOUIN – *Oui, mais la loi est pour eux.*

Mme CANETTE – *C'est un sujet qui me tient à cœur. Je comprends, M. CHOUIN, s'ils ne répondent pas, on peut mettre la pression que l'on veut, cela n'avancera pas. Ne pourrait-on pas au moins avoir une communication, faire un peu de prévention à l'égard des gens pour les informer, car nous ne sommes pas là pour faire de la publicité pour les uns ou pour les autres, que l'on est éligible aux aides avec certains fournisseurs en cas de difficulté mais pas avec d'autres ?*

Il arrive que cela se cumule – ce sont parfois des locataires, mais cela peut être d'autres cas – avec d'autres difficultés dans des logements pour lesquels on n'arrive pas à faire de la rénovation énergétique parce que ce sont les propriétaires privés qui sont dans des situations difficiles. On a évoqué la façon dont cela pouvait bloquer au sein d'une copropriété. J'ai cru comprendre, dans le PLH que l'on a adopté, qu'il n'y avait plus ces aides aux copropriétaires fragiles dans des copropriétés plus larges, parce que des aides nationales vont prendre le relais. Je pense que l'on aurait pu continuer à garder cette place, parce que souvent, on arrive à travailler avec les services de la métropole, que je salue parce qu'ils font un travail de dentelle, et ils arrivent à débloquer des situations en allant convaincre, ce qui est essentiel. Si à tout le moins, sur cette question des aides, on pouvait faire un peu d'information grand public, je crois que ce serait bienvenu.

M. CHOUIN – *Le règlement du FUL a été amendé, puisqu'on a récemment pris une délibération sur ce nouveau règlement. Au contraire, il a renforcé les aides de la métropole et du Conseil départemental sur ce dispositif. L'assiette a également été élargie, puisque l'on était sur une assiette qui concernait des personnes avec un niveau de revenu de 880 € et l'on a remonté cette assiette au seuil de pauvreté à 1 102 €, ce qui permet d'élargir. Cela permet aussi de ne pas avoir un montant figé sur la durée de la convention, mais plutôt de le voir évoluer au fur et à mesure.*

Par rapport à ce que vous dites à propos des fournisseurs d'énergie qui ne sont pas les institutionnels et qui ne permettent pas d'avoir une aide, la communication est à faire. On peut l'initier et vous relayer des éléments d'information que vous pourrez faire paraître dans vos bulletins municipaux et dans les feuilles d'information que vous pouvez avoir. Je pense que c'est plutôt la solution à adopter pour la communication institutionnelle.

Mme TRIPET – *Merci pour ces informations, M. CHOUIN, mais ce n'était pas le relèvement du niveau... C'est très bien, il fallait le faire. Il n'empêche que reste prégnant, d'année en année, le fait que ces fournisseurs privés continuent à faire de la publicité agressive, des démarchages agressifs, des changements d'abonnement parfois auprès de personnes vulnérables qui se retrouvent dans des situations terribles, et on ne peut pas intervenir. Peut-être que l'on peut faire des informations dans les*

bulletins municipaux, mais il faudrait que l'on ait une information bien plus en amont et que l'on puisse, au niveau du logement, donner une petite plaquette disant : « attention, si vous avez des difficultés, sachez que si vous êtes abonné chez un fournisseur privé, il n'y aura pas de possibilité d'aide ». Je pense qu'il faut le dire très clairement. L'information doit passer. On ne va pas dire aux différents locataires ou aux propriétaires privés « attention, ne prenez pas chez eux », mais « si vous avez des locataires, faites attention, sachez qu'il n'y aura pas d'aide avec eux ». Ils se font même passer parfois pour Engie ou EDF. Il faut vraiment que l'on intervienne de ce côté, c'est grave.

Mme CANETTE – *La question n'est pas seulement privé ou pas privé, mais s'ils contribuent au FUL ou pas. Peut-être qu'avec cette communication, cela pourrait en décider certains de contribuer au FUL, ce qui serait une bonne nouvelle.*

M. CHOUI**N** – *Non, ils ne contribuent pas au FUL. Engie et EDF y contribuent.*

Mme CANETTE – *Oui, mais ils pourraient !*

M. CHOUI**N** – *Ils pourraient, mais ils ont été sollicités.*

Mme CANETTE – *Peut-être que si l'on commence à communiquer fortement et si l'on n'était pas les seuls, cela pourrait les décider.*

M. le Président – *Merci pour cet échange.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE FLORENCE CARRE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-026 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Parc floral de la Source, Orléans-Loiret - Convention de partenariat à passer avec le B.R.G.M. et l'université d'Orléans - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,

Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel

MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic

BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission attractivité du 17 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : MME LUBET

N° 26 Parc floral de la Source, Orléans-Loiret - Convention de partenariat à passer avec le B.R.G.M. et l'université d'Orléans - Approbation.

Le B.R.G.M. et l'observatoire des sciences de l'univers en région Centre (O.S.U.C.), dépendant de l'université d'Orléans, réalisent régulièrement des mesures et des visites des résurgences du Bouillon et de l'Abime, situées sur le site du parc floral de la Source, Orléans-Loiret. Ces opérations requièrent un accès régulier et facilité à ces points d'eau et les mesures réalisées entrent dans le cadre de divers projets de recherche et de service public, dont :

- le projet scientifique CENARI-O, cofinancé par la région Centre-Val de Loire, se poursuit jusqu'à la fin de l'année,
- le projet de déviation du pont de Jargeau, avec ses traçages suivis sur le Loiret, est terminé mais le B.R.G.M. reste disponible pour des appuis ponctuels au conseil départemental,
- les recherches sur le « risque cavité » se poursuivent sous forme d'appui à administration pour Orléans Métropole ou de prestations (cartographie de l'aléa karst au C.N.R.S. par exemple) ;
- des expériences pour les travaux pratiques des étudiants de l'université d'Orléans en master de l'O.S.U.C. et de Polytech' et des stages d'initiation à l'hydrogéologie organisés dans le cadre des formations du B.R.G.M.

En outre, la source du Bouillon fait partie du service national d'observation des Karsts (S.N.O. Karst), dont sont membres le B.R.G.M. et l'O.S.U.C.

Afin de faciliter leur travail de mesures, il est proposé que le B.R.G.M. et les étudiants en master de l'O.S.U.C. et de Polytech' de l'université d'Orléans soient autorisés à entrer librement sur le site du parc floral de la Source, aux horaires d'ouverture au public et ce, après en avoir informé au préalable l'administration du parc.

Les données acquises dans le cadre des projets menés, ainsi que les rapports qui seront rédigés grâce à celles-ci, seront communiqués annuellement à Orléans Métropole qui ne pourra les utiliser qu'à des fins de gestion du site mais aucunement à des fins de communications scientifiques.

Afin d'établir les engagements de chacune des parties, il est proposé la signature d'une convention tripartite, pour une durée d'un an renouvelable tacitement, 2 fois maximum.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer avec le B.R.G.M. et l'université d'Orléans, permettant l'entrée gratuite au parc floral de la Source, Orléans-Loiret, aux heures d'ouverture au public, des étudiants en master de l'O.S.U.C. et de Polytech de l'université d'Orléans et des agents du B.R.G.M. concernés par le projet, pour leur permettre de réaliser des mesures et des visites des résurgences du Bouillon et de l'Abime, situées sur le site du parc floral, dans le cadre de divers projets de recherche et de service public,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

Annexe(s) : 1

- Convention tripartite

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-027 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Espace public - Commune d'Orléans - Végétalisation du pont Thinat - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent

MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel

RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 21 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 27 Espace public - Commune d'Orléans - Végétalisation du pont Thinat - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune d'Orléans.

Orléans Métropole souhaite réaliser des travaux de consolidation et de mise en valeur de la culée du pont jumeau au pont Thinat à Orléans. Historiquement, le projet originel d'aménagement de ponts consistait à créer un pont jumeau immédiatement en aval, mais seul le pont Thinat a été réalisé. L'autre ouvrage ne possède que les culées et la base des piles visibles encore aujourd'hui.

Parallèlement, dans le cadre de sa compétence en matière de mise en valeur du cadre urbain, et dans le but d'améliorer la qualité esthétique de l'accès au centre ancien, la commune souhaiterait embellir la culée nord du pont Thinat, qui est un élément marquant du paysage, par une opération de végétalisation.

Ainsi, après les travaux de consolidation, le projet d'embellissement par végétalisation prendra la forme d'une structure qui permettra au végétal de se faufiler et donnera le sentiment d'une construction inexécutée par le biais de morcellement organique venant prendre possession de la culée existante. De cette manière, le pont reprend naissance par la structure envisagée.

Le coût des travaux est estimé à 333 0000 € H.T.

La commune propose par conséquent de prendre en charge les dépenses induites par l'opération de végétalisation, dans le cadre du dispositif de l'offre de concours.

L'offre de concours, objet de la présente convention, représente 100 % du montant H.T. estimé des travaux de végétalisation et n'excédera pas le montant de 333 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention d'offre de concours, versée par la commune d'Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole, pour sa participation aux travaux de végétalisation.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune d'Orléans ayant pour objet le versement d'une offre de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 100 %, dans le cadre de la végétalisation du pont Thinat,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant,
- inscrire la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 511, compte 13241, opération IV1P494, gestionnaire PT1, destinataire PEV, engagement 23PT106019.

Annexe(s) : 1

- Convention d'offre de concours

M. BAUDE – Pour mon information, par rapport au pont Thinat, je croyais que les fonds de concours étaient limités à 50 %.

M. TOUCHARD – J'avais prévu cette question. Pour le pont Thinat, on a déjà délibéré à hauteur de 1,5 M€ pour faire les travaux. À l'époque, il n'y a pas eu de participation de la Ville. Les travaux viennent en supplément, donc la Ville d'Orléans les prend en charge. Les 1,5 M€ consistaient à renforcer les contreforts de la ville au nord du pont Thinat ; on a mis des aiguilles, puis des produits pour solidifier la terre. Tout cela a coûté 1,5 M€. On est largement en dessous des 50 %.

M. le Président – Je suis sûr que cela vous satisfait.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-028 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Espace public - Commune d'Orléans - Travaux d'enfouissement de la rue Sanitas - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent

MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel

RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,

Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel

MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic

BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 21 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 28 Espace public - Commune d'Orléans - Travaux d'enfouissement de la rue Sanitas - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes, prévoit des travaux d'enfouissement dans la rue Sanitas à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 268 245,01 € H.T., soit 321 894,01 € T.T.C.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L. 5215-26 du CGCT.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 50 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 150 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole, pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune d'Orléans ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 50 %, dans le cadre des travaux d'enfouissement de la rue Sanitas à Orléans,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant,
- inscrire la recette au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 13241, opération IV1P476A, service gestionnaire PT1, service destinataire POI, divers1 12T, engagement 23PT106022.

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-029 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue de Vaucouleurs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent

MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel

RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 21 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 29 Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue de Vaucouleurs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit, la requalification de la rue de Vaucouleurs à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 975 000 € H.T., soit 1 170 000 € T.T.C.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L. 5215-26 du C.G.C.T.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 50 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 541 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole, pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune d'Orléans ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 50 %, dans le cadre de la requalification de la rue de Vaucouleurs à Orléans,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant,
- inscrire la recette au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 13241, opération IV1P125, service gestionnaire PT1, service destinataire POI, divers1 12T, engagement 23PT106027.

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-030 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue Saint Marceau - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent

MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel

RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 21 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 30 Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue Saint Marceau - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes, prévoit la requalification de la rue Saint Marceau à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 1 021 537,44 € HT, soit 1 225 844,93 € T.T.C.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L. 5215-26 du C.G.C.T.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 44 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 505 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans, au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune d'Orléans ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 44 %, dans le cadre de la requalification de la rue Saint Marceau à Orléans,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant,
- inscrire la recette au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 13241, opération IV1P311, service gestionnaire PT1, service destinataire POI, divers1 12T, engagement 23PT106029.

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-031 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue du Château Gaillard - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent

MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER,

Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel

RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER,

Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel

MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic

BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances
Commission espace public et proximité du 21 mars 2023
Conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. TOUCHARD

N° 31 Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue du Château Gaillard - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue du Château Gaillard à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 980 911,09 € H.T., soit 1 177 093,31 € T.T.C.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de réfection des voiries, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L. 5215-26 du C.G.C.T.

Le fonds de concours, objet de la présente convention, représente 46 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 500 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans, au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26,

Vu l'avis de la commission espace public et proximité,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la commune d'Orléans ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 46 %, dans le cadre de la requalification de la rue du Château Gaillard à Orléans,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant,
- inscrire la recette au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 13241, opération IV1P437, service gestionnaire PT1, service destinataire POI, divers1 12T, engagement 23PT106033.

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-032 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Espace public - Commune d'Orléans - Requalification de la rue des Hauts Champs - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Pascal LAVAL, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Corine PARAYRE donne pouvoir à Martine HOSRI, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI, Brigitte JALLET donne pouvoir à Catherine GIRARD,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

- inscrire la recette au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 13241, opération IV1P441, service gestionnaire PT1, service destinataire POI, divers1 12T, engagement 23PT106035.

Annexe(s) : 1

- Convention de fonds de concours

ADOpte A L'UNANIMITE

La séance est levée à 20h55.